



## **Eléments de réflexion du CESEM sur la Commune de Canéjan en matière de développement durable.**

**C   Conseil**

**E   Economique**

**S   Social**

**E   et Environnemental**

**M   Municipal**

**Président : Bernard Garrigou, Maire de Canéjan**

**Coordinateur : Yves Legrand**

**Etude réalisée entre février 2011 et le 14 octobre 2011**

**Ce rapport a été adopté en Assemblée Générale du CESEM  
le 9 décembre 2011 à l'unanimité des 26 votants.**

# Sommaire

	<b>Page</b>
<b>Avant-propos de M. le Maire, Président du CESEM -----</b>	<b>3</b>
<b>Introduction du Coordinateur du CESEM -----</b>	<b>4</b>
<b>Définition du développement durable -----</b>	<b>7</b>
<b>Résultats du questionnaire aux habitants -----</b>	<b>8</b>
<b>Partie A Présentation du groupe de travail -----</b>	<b>12</b>
<b>A1 L'Eau -----</b>	<b>13</b>
<b>A2 Les Déchets-----</b>	<b>20</b>
<b>A3 Les Espaces Verts -----</b>	<b>28</b>
<b>A4 Les Services Municipaux-----</b>	<b>32</b>
<b>Partie B Présentation du groupe de travail -----</b>	<b>35</b>
<b>B1 L'Énergie -----</b>	<b>36</b>
<b>B2 Les Transports -----</b>	<b>40</b>
<b>B3 Les Bâtiments Municipaux -----</b>	<b>43</b>
<b>B4 Les Equipements Municipaux -----</b>	<b>45</b>
<b>Partie C Présentation du groupe de travail -----</b>	<b>46</b>
<b>Vie quotidienne-Social-Logements sociaux-Culture-----</b>	<b>47</b>
<b>Domaine éducatif-Liens sociaux-Solidarités</b>	
<b>Partie D Présentation du groupe de travail -----</b>	<b>54</b>
<b>Économie et Emploi -----</b>	<b>55</b>
<b>Urbanisme -----</b>	<b>57</b>
<b>Conclusion du CESEM et propositions pour la suite -----</b>	<b>59</b>
<b>Conclusion du Maire -----</b>	<b>62</b>

## Avant-propos de Monsieur le Maire, Président du CESEM

Dès 2004, le Conseil municipal a souhaité mettre en chantier une politique de développement son territoire communal. Les grandes orientations avaient été posées dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.), document qui précisait la manière dont la commune l'avenir, imaginait son développement, cohérent, à long terme, en tenant compte de ses atouts et de ses réussites et de ses erreurs.

En cela, le P.A.D.D. posait les prémisses du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), dont il constituait la base. L'objectif clairement affiché dans cette réglementation nouvelle, et toujours d'actualité, était « favoriser un développement local maîtrisé et équilibré, de renforcer la cohésion sociale du territoire, de favoriser un développement économique durable et efficace, et enfin, de contribuer à la préservation du cadre naturel et culturel ».

Pour aller encore plus loin, et conformément aux engagements pris par l'équipe municipale reçue en 2008, le Conseil municipal a souhaité s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local.

L'Agenda 21, ce qui doit être fait pour l'Agenda 21 est un projet que réalise une collectivité afin de définir dans la concertation, ce qu'elle peut faire sur son territoire pour répondre aux enjeux mondiaux de durabilité, en fonction de ses compétences et de ses moyens.

En effet et au delà des seuls aspects réglementaires déjà évoqués, les attentes de la population nous poussent, en tant qu'élus, à promouvoir le développement durable et les principes qu'il porte dans notre quotidien.

Pour y parvenir, nous avons fait le choix d'une concertation la plus large possible avec tous les acteurs du territoire (habitants, représentants d'association, etc.). Conduite très en amont du processus, elle permet de dire dès la réalisation du « diagnostic » territorial, de cet état des lieux de la commune, ce qui s'apparente aujourd'hui à de la co-construction.

Certains reprocheront à la concertation son caractère chronophage ; en effet, un an s'est écoulé entre la mise en place de cette instance participative que nous avons conçue comme la cheville ouvrière de l'Agenda 21. Un an de réflexion, de discussions, d'échanges, de compromis... Dans la vie d'un projet, il est difficile de définir des phases. Associer les Canéjanais et les Canéjanaises est une de ces phases qu'il convient de respecter, que nous avons souhaité intégrer au calendrier.

Par ailleurs, les retours d'expérience en la matière nous confortent dans ce choix. Une concertation anticipée permet souvent de lever des points de blocage, de préparer la mise en œuvre, de prévenir les difficultés et de faciliter l'appropriation réciproque et la maturation du projet et donc... de gagner du temps sur la mise en œuvre.

Aujourd'hui, je vous invite à découvrir ces éléments d'identification de notre commune, partagés par une très grande majorité, par les élus. A défaut de consensus sur tel ou tel point, une précision sera renseignée au fur et à mesure du « Mot du Maire », à la fin de chaque fiche thématique.

Bonne lecture !

## Introduction du Coordinateur du CESEM

Le présent document a pour objet de rendre compte au Conseil Municipal et aux habitants des activités du CESEM depuis sa création, et de proposer ses « Eléments de réflexion sur la Commune en matière de développement durable ».

### CESEM et Développement Durable

Rappelons le sens et les missions du CESEM.

Le Conseil Municipal de Canéjan a décidé, en 2010, d'être acteur de la démarche Agenda 21 (Agenda pour le 21e siècle), initié au sommet de la terre de Rio en 1992, et destiné à assurer un développement durable de la planète. Il est apparu à ce sommet que la participation des collectivités locales avec leur pouvoir de décision et leur proximité avec la population, était déterminante pour atteindre les objectifs d'un développement durable.

La France s'est engagée, au niveau international, à mettre en oeuvre les principes d'un développement durable et, au niveau national, à accompagner les territoires dans leurs démarches volontaires. Un cadre de référence national est fixé. Les collectivités locales choisissent de s'y engager ou non, et selon des modalités pratiques prenant en compte le contexte local. A titre indicatif, 75% des communes de Gironde sont engagées dans un Agenda 21 communal ou intercommunal.

Ainsi le Conseil Municipal de Canéjan, conscient de la nécessité d'inscrire son action dans la perspective d'un développement durable, dans sa séance du 8 février 2010, a décidé de mettre en place un Agenda 21 local.

Dans ses délibérations il est notamment écrit :

**« Plus largement, notre ambition ne sera pas seulement d'accompagner un changement mais d'initier de nouveaux comportements compatibles avec les exigences de durabilité, avec, à terme, la volonté de faire de chaque habitant un acteur du développement durable. »**

Dans cette perspective, il a créé en septembre 2010 une instance citoyenne participative, consultative et indépendante : le CESEM. Celui-ci a pour mission « d'identifier les projets à inclure dans l'Agenda 21 local, orienter les projets vers des solutions durables, veiller à la mise en oeuvre et au suivi de ces solutions. »

Depuis quelques temps, le terme «Développement Durable » est utilisé de façon très large, au point de nous faire oublier l'immensité des enjeux. Un passage du référentiel national nous les rappelle :

*« La nécessité d'un « développement durable » résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050, selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels, conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses.*

*Parmi les principaux dommages causés par ce mode de développement, et qui mettent en péril aussi bien les équilibres planétaires que le développement de l'humanité, on peut notamment citer :*

*· Le changement climatique provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère, pour une longue durée, de gaz à effet de serre du fait d'émissions croissantes dues aux activités de l'homme.*

*· Les pollutions à grande échelle de l'air, des sols, des eaux continentales et marines, dont beaucoup sont peu réversibles.*

*· La réduction de la variété du vivant, autrement dit la perte de biodiversité, à un rythme sans équivalent dans l'histoire de la terre, et les risques d'évolution dus à l'action anthropique.*

*· La réduction du potentiel naturel de production (appauvrissement des sols, des mers, érosion des terres arables...) ou de services (capacité auto-épuratoire des écosystèmes, champs d'expansion des crues...).*

*· La croissance des inégalités, génératrice d'exclusion (notamment vis-à-vis des biens et services essentiels) et d'instabilité. »*

Le développement durable est souvent défini comme un développement qui permette de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Une autre de ces définitions le présente comme un développement qui concilie protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique.

Nous reviendrons sur ces définitions, car le CESEM a éprouvé le besoin d'aller plus loin.

## **Les débuts du CESEM**

L'assemblée constitutive inaugurale du CESEM a eu lieu le 15 octobre 2010. Pour être membre du CESEM, il suffit de s'engager à participer à au moins un atelier thématique et aux assemblées générales.

Le CESEM est constitué de 32 membres (chiffres de juin 2010), répartis en 11 femmes et 21 hommes, 23 actifs et 9 retraités, de moyenne d'âge 53,5 ans. Depuis sa création, il s'est réuni 15 fois en Assemblée Générale dont 3 fois en Assemblée Plénière (Assemblée Générale plus élus membres du Comité de Pilotage). Le taux de participation moyen aux Assemblées Générales est de 77 %. Les membres du CESEM ont (ou ont eu) des professions et des expériences très diverses. Tous sont informés et très concernés par le développement durable, mais avec souvent des points de vue différents. Cette diversité a contribué à l'animation et à la richesse des débats.

Avant d'entamer les réflexions, afin de mieux nous connaître et d'avoir des références communes, **une réunion a été consacrée à une formation sur ce que l'on appelle développement durable et sur la démarche Agenda 21 et les conditions de sa réussite.** Cette formation, très riche, a été faite par Michel LESBATS, enseignant spécialisé dans ce domaine à l'IUT Bordeaux 1. Certaines des idées qu'il a développées sont régulièrement citées au cours de nos débats.

**La première phase du travail du CESEM, fixée par le Conseil Municipal, est d'élaborer un diagnostic de la Commune en matière de développement durable, partagé avec les élus. C'est une première étape incontournable pour établir l'état initial qui servira ensuite de référence, et pour déterminer, en accord avec les élus, les thèmes sur lesquels le CESEM devra ensuite faire des propositions de progrès.**

## **La démarche du CESEM**

Le champ d'action de la Commune est très large. Dans ce champ, qu'est-ce qui relève du développement durable ? Les définitions mentionnées plus haut, très générales et consensuelles n'étaient pas assez précises. Elles semblent indolores et ne rendent pas vraiment compte des changements impliqués. De sorte de que nous avons élaboré notre propre définition. Après des discussions animées, nous sommes arrivés à la formulation donnée à la suite de cette introduction, page 7. Nous invitons le lecteur à prendre le temps de la lire.

Comment avons-nous procédé pour arriver à ce diagnostic, et faire des propositions de thème de travail ?

**Dans un premier temps, nous avons dépouillé le questionnaire proposé par la Municipalité aux canéjanais** en septembre 2010. Les 70 questionnaires retournés ont été traités. Outre la connaissance des domaines où la population était satisfaite, et des domaines où des progrès étaient attendus, les propositions ou remarques faites ont été saisies, analysées, regroupées, et gardées en mémoire. Le lecteur trouvera pages 8 à 11 un extrait des résultats.

Mais nous avons dû aller plus loin : nous appuyer sur des informations sûres, et avoir notre propre réflexion.

**Les informations, nous les avons obtenues à partir de documents divers, d'échanges avec les élus et les services municipaux, de contacts avec des personnalités ou organismes extérieurs.** Cela n'a pas été facile car le champ d'action de la commune relevant du développement durable est large et certains sujets sont complexes. Dans l'ensemble, nous sommes finalement arrivés à un niveau acceptable d'information. Toutefois, nous serons amenés à revenir sur ce point dans notre conclusion.

## Du « Diagnostic » aux « Éléments de réflexion »

Nous avons mené notre réflexion par groupes de 8 personnes, chaque groupe ayant en charge des secteurs précis de la Commune. **Pour chaque secteur, une fiche a été établie, classant les différents sujets en « Points globalement positifs » et « Points à améliorer ».** Plus rarement, apparaîtront des « Points où le CESEM est partagé » et des « Points non étudiés » (sujets qui relèvent du développement durable, mais qui n'ont pu être étudiés pour des raisons de temps ou de moyens).

**Dans notre classement, nous avons, pour chaque sujet, pris en compte le niveau actuel et les projets précis où un budget est engagé** (ou une décision prise dans le cas où aucun budget n'est nécessaire). Les projets municipaux simplement annoncés n'ont pas été pris en compte dans « l'existant ».

Nous nous sommes efforcés de justifier en quoi chaque sujet relevait, à notre sens, du développement durable en indiquant la ou les références correspondante(s) de notre définition du développement durable sous la forme « déf DD i ».

**De nombreux sujets comportent à la fois des points positifs et des points à améliorer. Le CESEM a donc dû peser le pour et le contre, et déterminer si le point était globalement positif. Dans le cas contraire, le point est à améliorer.** Pour aider à la lisibilité, les points globalement positifs sont écrits en caractères droits, et les **points à améliorer en italique**. Nous n'avons pu aller jusqu'à situer chaque point étudié sur une échelle.

**Chaque fiche a ensuite été discutée avec les élus, puis amendée et validée en assemblée générale. Chaque fiche est donc représentative de l'ensemble des membres du CESEM.**

Au cours de l'élaboration de ces fiches, deux évolutions nous sont apparues nécessaires, l'une concernant le terme «Diagnostic», l'autre concernant l'orientation des travaux du CESEM.

**Un diagnostic exige un niveau de rigueur et d'exhaustivité que le CESEM, structure participative, n'est pas en mesure de réaliser.** De plus, la démarche adoptée à Canéjan, allant de l'instance participative vers les élus, est spécifique et originale. En effet, le plus souvent, les communes font appel à un prestataire extérieur ou mobilisent des moyens internes. Le diagnostic est ensuite soumis à une instance participative. À Canéjan, les citoyens sont invités à se saisir des réelles problématiques du développement durable qui concernent la vie quotidienne dans leur commune. **C'est la raison pour laquelle, en accord avec M. le Maire, le présent document est intitulé « Éléments de réflexion » et non « Diagnostic ».**

**Lors de sa création, le CESEM devait orienter son action en direction de la Commune (Elus et Services municipaux).** Celle-ci doit être exemplaire en matière de Développement Durable, cette exemplarité devant ensuite diffuser vers les habitants et les acteurs de la commune. **Il nous est apparu dès à présent nécessaire d'orienter notre action également vers les habitants et les acteurs de la commune, ceci avec le support de la Commune.** Il y a en effet là des gisements considérables de progrès en matière de développement durable.

Les fiches «Points globalement positifs », « Points à améliorer » vont maintenant vous être présentées, avec la constitution des groupes qui les ont élaborées. **Elles sont basées sur toutes les informations obtenues avant le 14 octobre 2011. À la suite de chaque fiche M. Le Maire donnera son point de vue lorsqu'il l'estimera nécessaire.**

À leur suite, une conclusion sera proposée qui énoncera les thèmes que le CESEM propose aux élus d'approfondir. Enfin, M. le Maire conclura nos éléments de réflexion.

**Yves LEGRAND**



**Définition du Développement Durable du CESEM  
(adoptée à l'unanimité en Assemblée Générale le 8 avril 2011,  
et amendée le 9 décembre 2011)**

**1 Le Développement Durable est une démarche globale qui prend en compte systématiquement et de manière équilibrée les dimensions économiques, environnementales et sociales dans toute action de progrès, ceci en préservant les droits fondamentaux des générations futures.**

Cette définition induit notamment et simultanément les conséquences implicites majeures suivantes:

2 Assurer la satisfaction des besoins fondamentaux (manger, boire, respirer, dormir, se loger, avoir un emploi, avoir sa santé préservée, pouvoir se soigner, vivre libre et en sécurité, recevoir une éducation, avoir accès à la culture,...) de tous les habitants sur terre (9 milliards en 2050).

3 Renforcer les solidarités, les liens sociaux et la participation citoyenne.

4 Réduire les inégalités

5 Préserver l'environnement

6 Limiter le prélèvement des ressources naturelles .

7 Préserver et renforcer la biodiversité

8 Revoir nos modes de consommation et de loisir

9 Modifier les modes de transport des individus et des marchandises

10 Limiter la quantité et améliorer la valorisation des déchets produits

11 Améliorer les processus de décision dans le sens de plus de transparence et de démocratie

12 Développer au sein des structures de travail et entre structures de travail, des relations respectueuses des personnes.

## **Résultats du questionnaire aux habitants**

### **( Septembre à novembre 2010 )**

Le questionnaire aux habitants a été proposé entre septembre et novembre 2010.  
70 questionnaires ont été retournés.  
Le CESEM les a dépouillés, traités puis en a exploité les résultats.

Les résultats par niveau de satisfaction sont donnés page suivante (page 9).

Les abréviations utilisées sont précisées ci-dessous :

**PS** = pas satisfaisant

**MS** = moyennement satisfaisant

**S** = satisfaisant

**TS** = très satisfaisant

**SO** = sans opinion

**Les pourcentages de S et TS ont été ajoutés pour faire le classement par « satisfaction »**

Les réponses aux questions ouvertes ont été analysées, puis regroupées. Le résultat de ce travail est donné pages 10 et 11.

**Classement par niveaux de satisfaction et par parties - 70 questionnaires - 04 novembre 2010**

Nb Propositions	Thèmes	Sous-Thèmes	Propositions
36	Espaces naturels, eau	Préservation espaces naturels 13 propositions	1 - Protection des espaces naturels 1 - Gestion et préservation des espaces naturels 1 - Gestion et préservation des espaces naturels 2 - Préserver les espaces verts 1 - Conservation et entretien des espaces verts et boisés. 1 - Préservation des espaces boisés et du milieu naturel sensible. 3 - Protéger les espaces boisés encore plus, toujours plus ! 3 - Sauvegarde des arbres et des forêts 4 - Une prise en compte plus importante de la nature et des espaces verts 1 - Protection du cadre de vie 2 - Protection de l'Eau Bourde 4 - Protection des zones humides (lagunes), ruisseaux et fossés 3 - Coulées vertes à respecter ainsi que zones humides
		gestion municipale - divers 11 propositions	2 - Choix de plantes en fonction de leur besoin en eau. 3 - Désherbage autre que chimique. 4 - Arroser avec de l'eau de récupération ou provenant de forages. 2 - Utilisation la plus réduite possible de produits chimiques pour l'entretien de la commune. 1 - S'inscrire dans une lutte idéologique remettant l'homme à sa juste place par rapport aux préoccupations économiques et environnementales. 2 - Favoriser l'implantation d'agriculteurs bio ou agriculture dite raisonnée 5 - Plantation de haies et d'arbres mieux adaptés 1 - La gestion des espaces verts 4 - Risques de pollution liés à des implantations proches de fossés ou de ruisseaux... 1 - Trafic routier : bruit +++ 2 - Nature et biodiversité
		gestion de l'eau 8 propositions	2 - Intégrer la maîtrise de la consommation d'eau et de sa pollution dans les projets d'urbanisme, d'environnement. 2 - Discussion et participation des Canéjanais autour de la gestion de l'eau (et des énergies) pour comprendre ce que font les sociétés privées gestionnaires. 1 - gestion de l'eau par la commune. 1 - Economies d'eau, gestion des eaux usées, captage 3 - Eau > mise en régie, facturation progressive 1 - Gestion de l'eau comme à Libourne : progressif. 1 - La gestion de l'eau 1 - Economies d'eau (commune et particuliers)
		education - information - sensibilisation 4 propositions	3 - Multiplier les actions envers l'environnement auprès des enfants et des jeunes 3 - Animation, information, éducation dans le domaine du développement durable. 1 - Développer ou renforcer une sensibilisation et des activités pour tous autour du DD, de l'environnement naturel. 1 - La prévention sur des sujets comme la pollution due aux eaux usées, les économies d'énergies, etc.
77	Environnement		
22	Circulation transport	général et divers 7 Propositions	2 - Amélioration des transports collectifs 2 - Amélioration de la gestion des transports 2 - Plus de commerces au Bourg et à la House pour réduire les déplacements et améliorer la convivialité. 1 - Désenclavement des quartiers périphériques 4 - Amélioration des déplacements des véhicules de la commune 1 - Moyens de déplacement (même si des progrès sont faits) 1 - Gestion de la circulation
		accès au tramway 6 Propositions	2 - Diminuer le retrait de la commune vis-à-vis de la CUB en renforçant la connexion avec le tramway. 3 - Soutenir les projets de ligne Tram arrivant sur Gradignan (Prieuré Cayac) 2 - Bus de liaison tram avec des horaires plus tôt le matin. 2 - Favoriser les transports en commun (tramway) 2 - Augmenter la fréquence des navettes vers le tram 1 - Interconnexions avec les moyens de transport en commun (gare, tramway, etc.)
		pistes cyclables 4 Propositions	5 - Circulation piédestre et cycliste. 2 - Favoriser le vélo me paraît important (pistes cyclables à terminer entre Canéjan/Gradignan et entre le Courneau/cn. du 20 Août). 1 - Pistes cyclables : mise à disposition d'un véritable réseau sécurisé, équipée là où c'est nécessaire, de garages et/ou d'appuis vélos. 3 - Pistes cyclables
		transports en commun 3 Propositions	1 - Densifier le réseau de transport en commun et le rendre très attractif 1 - Développer encore plus les transports en commun 3 - Améliorer encore les transports collectifs et les liaisons douces.
		circulations douces 2 Propositions	2 - Développer les circulations douces et sécurisées 1 - Augmenter les déplacements type Pédibus pour les enfants
13	Energies	Economie d'énergie, Energies renouvelables	4 - Economies d'énergie 2 - Economies d'énergies 1 - Economies d'énergies 3 - Réduire sa consommation d'énergie 2 - Economies d'énergie, panneaux solaires, isolation 2 - Energies renouvelables 1 - Energies renouvelables 2 - Soutien aux entreprises pour utiliser les énergies renouvelables. 1 - Production d'énergies nouvelles : solaire, hydraulique, etc. 1 - Consommation d'énergies vertes 1 - Photovoltaïque 2 - Géothermie 3 - Technologies nouvelles
6	Déchets		1 - Collecte des déchets par container individuel (tarif pour ses déchets propres) 3 - Amélioration du tri des déchets. 1 - Améliorer le tri des déchets chez les particuliers 4 - Réorganisation de la déchèterie et amélioration de la collecte des déchets recyclables. 2 - Pesée des déchets ménagers et facturation au poids 1 - Gestion des déchets v compris diminution des emballages

			2 - Aide aux personnes installant des CESI, panneaux solaires, etc. 2 - Utilisation plus étendue des énergies renouvelables dans les installations publiques. 3 - Parc automobile municipal : peut-être le réduire ! Et continuer le remplacement par des véhicules électriques. 1 - Continuer à utiliser les énergies renouvelées et favoriser les économies d'énergies sur la commune (nouvelles constructions, rénovations de bâtiments communaux) 2 - <i>« Électricité »</i> : Réaliser un tableau de bord indiquant la consommation de chaque bâtiment et de la voirie permettrait d'afficher, année après année, l'évolution de la consommation et ainsi de mesurer les progrès réalisés. Information ensuite communiquée aux Canéjanais.
27	Action Municipale/Gestion communale	13	Energie 2 - Aide pour le bilan énergétique des logements pour incitation. 1 - Gestion éco-responsable de l'éclairage public 2 - Réduire l'éclairage public ou la couper à certaines heures, 3 - Isolation des bâtiments communaux. 5 - Imposer à toutes les nouvelles constructions (particuliers, entreprises) des panneaux solaires, des bacs de récupération de l'eau de pluie, etc. 2 - Favoriser les bâtiments passifs 4 - Amélioration des déplacements des véhicules de la commune 3 - Incinération des végétaux (complément pour chauffage collectif)
		9	Exemplarité - Divers 2 - Mise en adéquation rapide avec la loi SRU 3 - Réfléchir à la mutualisation de certains services à la personne avec Cestas (petite enfance, personnes âgées, etc.) 3 - Intégrer dans les appels d'offres de la commune les obligations de développement durable 1 - Incitation des citoyens par l'exemplarité (et son exploitation) 5 - Être le plus transparent possible sur les questions d'environnement, que cela concerne ce qui a été fait, ce qu'on fait ou ce qu'on s'apprête à faire. 2 - Mettre en place un outil de communication en phase avec le point 1. 3 - S'appuyer sur ce qui est déjà un de ses points forts, à savoir la capacité à faire participer. 4 - Utiliser le CESEM comme un véritable outil de construction de la commune. 1 - S'inscrire dans une lutte idéologique remettant l'Homme à sa juste place par rapport aux préoccupations économiques et environnementales.
		5	gestion de l'eau 2 - Discussion et participation des Canéjanais autour de la gestion de l'eau (et des énergies) pour comprendre ce que font les sociétés privées gestionnaires. 1 - Economies d'eau (commune et particuliers) 4 - Arroser avec de l'eau de récupération ou provenant de forages. 3 - Eau > la mise en régie. facturation progressive 1 - gestion de l'eau par la commune.
20	Social	6	1 - Cohésion sociale 3 - Cohésion sociale 3 - Actions permettant de créer du lien entre les habitants 3 - Actions permettant de créer du lien entre les habitants 3 - développer les moments d'échanges, de convivialité pour les habitants 4 - Maintien de la mixité sociale. 1 - Développer les actions intergénérationnelles autour de la solidarité et de l'emploi
		5	2 ex - Emploi 2 - L'accès à l'emploi pour tous 2 - Favoriser l'accès à l'emploi 2 - Favoriser l'accès à l'emploi 1 - Emploi des jeunes. 1 - Aider à l'implantation d'entreprises solidaires, d'insertion sur la commune.
		5	2 ex - Divers 3 - Réfléchir à la mutualisation de certains services à la personne avec Cestas (petite enfance, personnes âgées, etc.) 5 - Développement des structures d'accueil (démunis, jeunes, personnes âgées et handicapées). 5 - Développer les structures d'accueil 2 - Plus de commerces au Bourg et à la House pour réduire les déplacements et améliorer la convivialité. 1 - Désenclavement des quartiers périphériques
		4	4 - logements 1 - Logements sociaux 4 - favoriser la création de logements sociaux 3 - Prospective sur le logement à Canéjan, face notamment à une population vieillissante qui vit dans des logements trop grands pour un certain nombre... 3 - Mettre des terrains communaux à la disposition des administrés pour créer des jardins potagers (avec moniteurs)
17	Economie	5	1 - Relations Entreprises-Canéjanais 2 - Créer plus d'échanges entre les Canéjanais et les entreprises (rencontres, portes ouvertes, ouvrir des espaces sur nos supports de communication aux entreprises, etc.) 5 - Connaissance réciproque des entreprises de Canéjan et des habitants. 4 - Travailler en synergie avec les entreprises de la commune (et les riverains) 4 - Appuyer la communication entre habitants et entreprises 3 - Partenariat privilégié avec les entreprises
		4	2 - circuits courts 2 - Soutien aux entreprises pour utiliser les énergies renouvelables. 2 - Favoriser l'implantation de commerçants s'engageant à privilégier les circuits courts 5 - Circuits courts : A développer dans la commune ou communiquer sur les plus proches. 2 - Favoriser l'implantation d'agriculteurs bio ou agriculture dite raisonnée
		3	3 ex - Economie solidaire 1 - Aider à l'implantation d'entreprises solidaires, d'insertion sur la commune. 1 - Favoriser l'économie locale solidaire 2 - Développement des emplois industriels
		3	3 ex -services de proximité 3 - Favoriser la création de services de proximité 2 - Plus de commerces au Bourg et à la House pour réduire les déplacements et améliorer la convivialité. 2 - Commerces de proximité 1 - S'inscrire dans une lutte idéologique remettant l'Homme à sa juste place par rapport aux préoccupations économiques et environnementales.
		2	5 - politique économique 3 - Arrêt des zones d'activités

# A

**Éléments de réflexion du CESEM de Canéjan sur :**

**A1 L'Eau**

**A2 Les Déchets**

**A3 Les Espaces Verts**

**A4 Les Services Municipaux**

**Avant d'être adoptés en assemblée générale, ces thèmes ont été approfondis par le groupe de personnes dont les noms suivent :**

**BARBET Jean,**

**BARRAULT Michel,**

**BASTARD Luc,**

**BONGAILLOS Christian,**

**COURRIER Gaston (Bureau),**

**DAUGUET Sylvie,**

**FERRAND-GRILLON Nicole (Bureau, Coordinatrice du groupe)**

**POURRIAU Christian,**

## A1 Éléments de réflexion sur : L'EAU

### Pour mieux comprendre la gestion de l'eau (Déf. DD 1,2,3,5,11)<sup>1</sup>

Canéjan est alimenté par trois forages dont deux pour la consommation humaine. Cette eau provient de nappes incluses dans des roches datant de l'Oligocène (entre 50 m et 150 m de profondeur). L'âge de cette eau est estimée à 20.000 ans. Les roches ont, elles, entre 33 et 65 millions d'années (Source. BRGM et SMEGREG )<sup>2</sup>. De plus, deux forages existent sur la commune pour l'usage de la CUB. L'eau des forages est potabilisée avant d'être acheminée vers les utilisateurs. Après utilisation par les abonnés (foyers domestiques et non domestiques) l'eau est collectée dans le réseau d'eaux usées (assainissement), traitée dans les stations d'épuration, puis rejetée dans le milieu naturel.

La gestion du service de l'eau a été déléguée à une société privée, la Lyonnaise des Eaux (LDE) par un contrat d'affermage de 8 ans, de janvier 2008 au 31 décembre 2015. Deux rapports annuels sur l'Eau Potable et sur l'Assainissement sont remis au 30 juin. Ils doivent être portés à la connaissance du Conseil Municipal (Source : Services Techniques Mairie de Canejan). Les contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine sont sous la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé. Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé (Source : ARS<sup>3</sup>). Le pouvoir de Police de l'Eau est assuré par le Maire. La commune n'adhère pas à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale en matière d'assainissement. (Source : rapport annuel de la LDE).

Qui fait quoi ? Il nous a semblé intéressant de faire le point (Source : Services Techniques Mairie de Canejan).

	Dépenses à la charge de la commune et/ou collectivités (CG33, Ag. De l'Eau).	Dépenses à la charge de la Lyonnaise des Eaux
<u>Eau Potable</u>	Construction : Stations de captage et Traitement .	Entretien courant des stations de captage. Traitement de l'eau potable (MOD) <sup>4</sup>
<u>Distribution</u>	Construction : Réseau et Stockage.	Entretien du réseau (hors grosses réparations) , relevé des compteurs, facturation aux clients (MOD)
<u>Eaux Usées</u>	Construction : Réseau et Stations d'épuration.	Traitement des eaux usées, Maintenance des stations d'épuration (MOD)
<u>Boues des stations d'épuration</u>	Gestion communale jusqu'en 2008	Depuis 2008 : Géré par la LDE. La LDE a ensuite sous-traité à la Sté PENA.

### Bon à savoir :<sup>5</sup>

L'eau, principal constituant du corps humain, représente en moyenne 70 % de notre poids et 90 % env. pour le fœtus. L'eau qui siège principalement dans les cellules, est la base de toutes les réactions biochimiques, enzymatiques des échanges cellulaires et des réactions de l'environnement électrique et vibratoire de la cellule. D'où l'importance de boire une "eau pure". Ce sont le sang, le cerveau et le cœur qui en contiennent le plus. Les besoins en eau sur le département de la Gironde s'élèvent en moyenne à 310 millions de m3/an. Au plan national, les plus gros consommateurs sont, en chiffres bruts, l'Industrie, suivie par l'Agriculture et les Ménages. En chiffres nets, l'Industrie (production hydroélectricité, nucléaire, papeterie..) rejetant beaucoup d'eau est un peu moins consommatrice que l'Agriculture.

Selon BRGM, SMEGREG et CG33 "La ressource en EAU provenant des 4 nappes souterraines est surexploitée en Gironde" et "au rythme actuel, la recharge naturelle est insuffisante pour compenser les prélèvements dans les nappes profondes. D'autre part, le risque de salinisation de ces eaux aboutirait à une pollution irrémédiable qui rendrait impossible toute culture végétale" "La surexploitation des eaux de surface a une répercussion sur les nappes profondes"

**L'objectif d'économie de la ressource a été fixé à 15 millions m3/an en Gironde.**

<sup>1</sup> Déf DD : Définition Développement Durable : Consulter la liste en tête.

<sup>2</sup> BRGM, SMEGREG : Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource Eau du Département de la Gironde. Etablissement public de coopération entre le CG33 et la CUB.

<sup>3</sup> ARS : Agence Régionale de Santé

<sup>4</sup> MOD :Main d'œuvre et Déplacement

<sup>5</sup> Source : CNRS, CG33 et SMEGREG

## POINTS GLOBALEMENT POSITIFS

(texte en italique signifie "améliorable")

### Contrôle sanitaire des Eaux destinées à la consommation humaine (Déf DD 1,2,5,11)

- Le contrôle du 21 juin 2011 ("départ distribution") fait état d'une "eau d'alimentation conforme aux limites réglementaires de qualité des eaux pour les paramètres mesurés. La teneur en manganèse est supérieure à la référence de qualité. L'ammonium est d'origine naturelle, le pH est de 7,7". L'eau de consommation est stérilisée au bioxyde de Chlore et déferrisée. Il n'y a pas de branchement en Plomb sur le réseau public. Les résultats des contrôles réglementaires sont affichés au Centre Technique Municipal (*l'affichage pourrait se faire en un lieu plus central*).
- *La méthode pour obtenir la limpidité de l'eau n'est pas indiquée : flocculation au sulfate d'aluminium ou au chlorure ferrique* <sup>6</sup>. Contactée par téléphone, l'ARS indique que le sulfate d'aluminium n'est pas utilisé à Canejan mais qu'il reste utilisé dans d'autres zones de la Gironde.
- 91 pesticides (herbicides; fongicides, insecticides, etc) peuvent être présents en quantités inférieures aux limites admises. On retrouve encore parfois dans la nappe phréatique(50 à 150 m) des pesticides interdits depuis longtemps (Ex : Aldrine et Dieldrine, insecticides, non biodegradables; POP <sup>7</sup> dont les résidus s'accumulent dans la chaîne alimentaire, interdits depuis 1994. Effets cancérogènes chez l'animal avérés, non connus chez l'Homme !). La somme de tous les pesticides ne doit pas dépasser 0,5 µg/l. *La quantité exacte de chaque pesticide n'est pas indiquée dans le rapport qui mentionne, comme le veut la réglementation en vigueur : "inférieure à"*. Coût de la prestation : Selon l'Agence Régionale de Santé : 35 à 45 € la molécule
- *De même, la recherche de résidus de médicaments (hormones, antibiotiques, analgésiques...) n'est pas obligatoire "dans l'état actuel de la réglementation", mais serait sans doute souhaitable.*

### Ressource eau : Gestion et économie (Déf DD 1,2,5,6,8,11)

- Réseaux de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées :

La longueur du réseau de distribution de l'eau potable est de 41.2 km. Celui du réseau de collecte des eaux usées est de 33,04 km dont 1,530 km ont été remplacés sur La House et 1 km ont été rénovés entre 2001 et 2008. Le montant des travaux s'élève à 802 500 € financés par la Commune, le CG33 et l'Agence Adour Garonne. Il faut y ajouter la remise en état d'une autre partie du réseau entre 2006 et 2007 (source : Magazines Municipaux).

- Sectorisation concernant le réseau de distribution d'eau potable de la commune :

La commune est découpée en quatre secteurs avec un compteur par zone dont la gestion informatique (financement partiel du CG33) a été mise en place progressivement depuis mars 2011. Cet aménagement terminé fin 2010, permet de détecter les fuites sur le réseau de distribution de l'eau. La LDE contrôle les fiches qui sont envoyées au CG33. Cet aménagement a permis l'amélioration du rendement du réseau de distribution de l'eau potable: 86,1 % en 2010 contre 76,8 % en 2008, pour un nombre d'habitants à peu près équivalent, ce **qui représente une amélioration importante**. Ce calcul inclut des *pertes sur réseau* qui varient d'une année à l'autre (en 2008 : 5,4 m<sup>3</sup>/km/jour, en 2010 : 2,5 m<sup>3</sup>/Km/jour) (Source : rapport annuel LDE et mairie)<sup>8</sup>.

- Dispositif "Alerte fuites" pour la Consommation des Bâtiments Communaux :

Depuis 2011, le relevé des compteurs est effectué gratuitement à distance mais ce travail était précédemment effectué par des salariés de la LDE. (5 antennes de la LDE sont disposées sur la commune). Les résultats sont consultables sur le site de la Lyonnaise des Eaux (LDE) Tous les bâtiments communaux ont un compteur et le suivi est assuré par la LDE, qui identifie les fuites lorsque la consommation d'eau dépasse les moyennes habituelles. La LDE a obligation de contrôler 5 km de réseau par an sur des recherches éventuelles de fuite. La LDE a alerté sur deux cas dernièrement. *Toutefois, une fuite qui dure depuis plusieurs mois sur la borne fontaine située au moulin de Rouillac, a été signalée à plusieurs reprises par un habitant et rien n'a, à sa*

<sup>6</sup> L'utilisation du sulfate d'aluminium est l'objet de débats scientifiques (Alzeimer)

<sup>7</sup> POP : Polluant Organique Persistant

<sup>8</sup> Calcul (LDE) : (Consommation comptabilisée + Exportation+Estimation consommation sans comptage + volume utilisé par le Service) / Volume produit importation.

*connaissance, été entrepris pour y remédier. Il semble que la LDE n'ait pas signalé cette anomalie à la mairie.*

Pertinence du système : La collecte des chiffres sur les bâtiments communaux datant de début 2011, le suivi sera disponible à partir de fin 2011. *Actuellement, l'étude de l'évolution de la consommation dans le temps est impossible.*

- Certains bâtiments communaux ont été équipés avec des mitigeurs et mousseurs pour économiser la ressource.
- Récupération des eaux de pluie et utilisation : Financées lors du précédent mandat, les cuves de récupération des eaux de pluies (40 m<sup>3</sup>) de La Bergerie sont une **amorce intéressante de l'économie de la ressource**. L'implantation de récupérateurs d'eau de proximité est envisagée mais n'est pas budgétisée. Les cuves actuelles permettent l'arrosage des fleurs en jardinières. Elle est transportée par camion citerne (2) Les **espaces végétalisés de La Bergerie ne sont plus arrosés (ni tondus)** depuis quelques années. Toutefois, les ronds-points sont toujours arrosés avec de l'eau potable selon les besoins indiqués par une sonde d'humidité, d'où la nécessité d'évoluer vers des plantes adaptées au sol et moins exigeantes en eau : **l'amélioration est en cours.** (Remarque : il existe des problèmes de vandalisme sur ces sondes). Des *plantations d'arbres adultes* ont été effectuées, lors de l'aménagement du Bourg, *au printemps 2011 alors qu'il n'a pas plu en mars, avril et mai. Leur reprise va nécessiter un apport régulier d'eau.*
- Le magazine municipal de juin 2006 annonçait "une étude de mise à disposition de récupérateurs d'eau pour les habitants". *Il semble qu'il n'y ait pas eu de suite.* La récupération d'eaux de pluie participe bien à l'économie de la ressource. L'eau retourne dans le milieu naturel après usage (arrosage par ex.). De plus, les opérations coûteuses en énergie et produits chimiques, pour la potabilisation et l'épuration, ne sont pas effectuées dans ce cas.
- *La nécessité d'arroser les stades en période de sécheresse, même à partir d'un forage indépendant, est mise en question par le CESEM*, compte tenu de l'image d'exemplarité que projette la mairie sur les habitants et également des recommandations contenues dans la Loi du 30.12.2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (les forages peuvent être des points d'entrée de pollutions de la nappe phréatique, un forage mal réalisé peut interférer avec le réseau d'eau potable). Pour la Municipalité, il s'agit "d'un choix politique et social, non discutable, mais les interdictions sont toujours respectées". *Ce forage puise l'eau dans la nappe aquifère de l'Oligocène. Le volume prélevé n'est pas connu ni la profondeur du forage.*

En ce qui concerne les économies d'eau, les représentants de la mairie précisent que la "consommation d'eau doit baisser de 15 % (obligation réglementaire) sachant que la population de la Gironde augmente et que les nappes sont en danger". Une ressource de substitution est envisagée : récupérer les eaux usées, les utiliser après traitement au lieu de les rejeter dans l'Eau Bourde: Quel coût représenterait la récupération et la création de infrastructures pour le transport de cette eau vers les lieux d'utilisation (réseaux)? Est-ce le moyen le plus pertinent pour économiser cette ressource ? Les habitants seront-ils associés à la réflexion ?

## **Magazines Municipaux sur le Thème "Eau" (Déf DD 3,11)**

Juin 2006 : Dossier sur l'eau : Eau, patrimoine commun et principes généraux pour l'économiser et la protéger, annonce d'une "étude de mise à disposition de récupérateurs d'eau pour les habitants" et sectorisation pour 2006. Info sur la pollution du forage de Rouillac et annonce d'"un protocole est mis en place pour caractériser l'origine de la pollution". Réfection de 2,5km, réseau d'eaux usées de 2001 à 200 : 802.500 € (Commune/CG33/Agence de l'Eau)

Janvier 2008 : Récupération eaux de pluie : 4 cuves en béton armé, 40m<sup>3</sup>. Evaluation prévue après 1 an. Coût 21.500 €ttc.

Juin 2007 : Annonce Nouveau forage : 201 000 €ttc ;

Janvier 2008 : Forage de Rouillac : annonce début des travaux nouveau forage suite à pollution. Coût des travaux de déblaiement de l'ancien forage : 186 000 €ttc..? "Les boues de l'ancien forage pollué (pesticide) sont évacuées vers UN centre d'élimination ;

Juin 2009 : Annonce fin travaux de sectorisation réseau eau potable

## POINTS A AMELIORER

(texte en italique signifie "améliorable")

### Information des habitants (Déf DD 1,2,3,5,6,7,8,11)

- *Peu d'information vers les habitants relatives à l'origine, l'état, l'évolution de la consommation, la situation de la ressource EAU, captages, rivières, lacs et lagunes (lagunes et bassins de rétention ne figurent pas sur le plan de zonage du PLU) ou l'existence d'un rapport annuel, document public, de l'exploitant.*
- *Peu d'actions de sensibilisation et d'incitation au respect et à l'économie de la ressource pour les foyers domestiques et non domestiques (exemples : eaux utilisées pour le "décapage" des toitures partent dans le milieu naturel. Qu'en est-il des piscines dont l'eau est traitée ?).*
- *Contrat avec la Lyonnaise des Eaux : Les droits et obligations de chacune des parties (LDE/Commune/ Consommateurs), leurs rôles ne sont pas connus par le consommateur au nom duquel ce contrat est conclu. Exemple : Les problèmes de pression d'eau sur La House nécessitent la pose d'un régulateur de pression afin d'éviter une usure accélérée de l'électroménager. Dans la mesure où les consommateurs ne savent pas si le contrat prévoit une pression précise, ils prennent en charge les frais pour remédier à ce problème.*
- *Pollution. La pollution par du Diuron (herbicide interdit depuis plusieurs années) trouvé dans l'eau du forage de Rouillac (2,2 µg/l au lieu de 0,1 µg/l) a causé sa fermeture de 2003 à 2008, et des études et des travaux coûteux. Le manque d'initiative pour savoir d'où provenait ce Diuron est regrettable; un dépôt de plainte aurait pu en déterminer l'origine et permettre la prise en charge totale ou partielle des frais par le pollueur. Par ailleurs, plusieurs pollutions de l'Eau Bourde ont eu lieu mais n'ont pas fait l'objet de communication. Début septembre 2011, le lac d'Ornon est envahi par des "algues" vertes pendant plusieurs semaines. L'analyse de l'eau a été confiée à la LDE alors que celle-ci est contractuellement chargée de la gestion des eaux usées qui sont rejetées, après traitement, dans le Lac d'Ornon via l'Eau Bourde. N'y a-t-il pas risque de conflit d'intérêt ?*
- *Consultation des citoyens pour la mise en œuvre de la Directive Cadre UE sur l'Eau (2004/2005) et du nouveau Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) (2008/2009) : 2 questionnaires à l'attention des citoyens n'ont pas été diffusés ou fait l'objet d'information. Les imprimés mis à disposition par la Préfecture étaient en mairie et consultables sur internet.*

### Eau potable (Déf DD 1,2,3,4,5,6,10,11)

- **La Consommation :**  
Selon le rapport de la LDE pour 2010, il y a 1976 abonnés (1 compteur=1 abonné) à Canéjan, répartis en trois groupes :
  - a) Groupe "Foyers domestiques et non domestiques" : 1907 abonnés
  - b) Groupe des "Communaux"(bâtiments communaux) : 64 abonnés
  - c) Groupe "Autres"(industriels, gros consommateurs): 5 abonnés

*Le CESEM n'a pu obtenir de réponse au "Bilan énergétique et consommation d'eau des bâtiments communaux de 2008 à 2010". Ce qui laisse supposer qu'aucune analyse sur l'évolution de la consommation de l'eau et son prix de revient, n'est effectuée sur plusieurs années pour les bâtiments communaux et les autres groupes. Les chiffres de la consommation portés à la connaissance du CESEM (voir annexe) concernent 2010 ; il s'agit d'un chiffre global pour la Commune, difficile à interpréter.*

- **Le Prix :**  
Le Prix de l'eau potable, est le même pour :
  - a. *Un usage essentiel à la vie (boisson, préparation des repas, hygiène...) et un usage secondaire (arrosage des pelouses, lavage des véhicules automobiles, remplissage des piscines, ...).*
  - b. *Quel que soit le degré de pollution de l'eau rejetée dans le milieu naturel. Il semble ne pas y avoir de conventions de déversement des eaux usées non domestiques (Source : LDE) ni d'inventaire des rejets non domestiques permettant de connaître le volume et les caractéristiques des effluents rejetés dans le réseau collectif (Loi sur l'eau, décret du 3.06.1994, communes de plus de 2000 habitants).Conventions et*

*Inventaires faciliteraient la recherche des auteurs de pollution qui prendraient en charge les dommages causés. A défaut c'est la collectivité qui paie.*

- c. Le prix de l'abonnement est basé sur une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup>/an/compteur pour deux personnes. Les abonnés qui consomment moins de 120 m<sup>3</sup> (logements collectifs, consommateurs soucieux d'économiser cette ressource) sont donc pénalisés.

Plusieurs demandes émanent des réponses au questionnaire de la municipalité (fin 2010) pour la mise en œuvre d'une *facturation progressive, le passage en Régie Municipale et des infos pour la récupération d'eau de pluie*

## Eaux usées et assainissement (Déf DD 1,2,3,5,8,10)

Deux stations pour le traitement des eaux usées situées à La House et au Bourg :

- *Les informations vers les habitants ne sont pas suffisantes pour comprendre le rôle important de cette phase de notre consommation de l'eau potable : Age, Capacité, traitements, analyses, coût, problème des eaux de pluies/eaux usées. Les deux stations pourront-elles faire face à une augmentation de la population?.*
- *Peu d'actions de sensibilisations incitant à l'amélioration des eaux usées rejetées par les usagers foyers domestiques et non domestiques.*
- En ce qui concerne les *boues des Stations d'épuration des eaux usées* : Elles sont déshydratées avant d'être compostées sur le site de l'entreprise Pena.(Magazine municipal, dec 2006). *Le volume, les résultats d'analyses et le devenir exact des boues, qui, a priori, peuvent contenir des produits nocifs pour l'environnement et donc l'Homme, voire toxiques, ne sont pas connus des habitants (voir tableau). La station d'épuration de La House, la plus ancienne, ne semble pas équipée pour la séparation des graisses du reste des boues. La qualité des eaux usées et des boues est directement dépendante des rejets : leur traitement sera d'autant plus complexe et coûteux qu'elles seront polluées.*

Outre le déversement des particuliers, la commune compte deux exploitations viticoles et des activités artisanales et industrielles auxquelles il convient d'ajouter une exploitation agricole de culture intensive de maïs et maraîchage située en amont des forages. *Ces établissements peuvent nécessiter des dispositifs spécifiques pour les eaux usées.*

## Rapport annuel de la Lyonnaise des Eaux, facturation de l'eau (Déf DD 3,11)

*Facturation de l'eau : Le rôle de la LDE et de la commune n'est pas clairement indiqué sur le document qui est "le lien direct entre la LDE et les consommateurs".*

Rapports : Chacun des documents comporte 120 pages environ (une partie non paginée, papier non recyclé, recto, photo couleur du personnel d'accueil, par ex.). *Les informations semblent "noyées" dans la masse ce qui ne facilite pas la consultation.* Les contrôles de l'eau sont récapitulés dans plusieurs tableaux en fin de document (nombre de contrôles bactériologiques et physico-chimiques, signalant la conformité (C) ou la non conformité (NC), *mais les résultats eux-mêmes ne sont pas annexés.*

En ce qui concerne, la gestion de l'eau par la Sté LDE : La voie de la Régie Municipale a été envisagée mais n'a pas été retenue dans les conditions actuelles de mise en œuvre compte tenu des "charges de personnel et de la taille modeste de la commune". Le CESEM indique que plusieurs communes en France, grandes et petites, sont revenues à une Régie Municipale (Nantes, Rennes, Paris, CUB en cours, Soulac, Fargues de Langon....) et que le personnel est rémunéré que ce soit directement dans le cadre de la Régie Municipale ou indirectement dans celui d'un contrat avec une société privée.

Canéjan a choisi fin 2015 comme date d'expiration de son contrat avec la LDE afin qu'elle coïncide avec celle de fin de contrat de Cestas avec son prestataire. Les représentants municipaux indiquent que l'idée est de négocier un nouveau contrat pour les deux communes, et que l'option d'une gestion en régie intercommunale sera alors examinée.

## QUELQUES CHIFFRES

Population	<u>1970</u>	<u>1999</u>	<u>2005</u>	<u>2008</u>	<u>2010</u>
Population de Canejan (Insee)				5103	5100
Population de la Gironde (Insee)	-	1 287 334	-	1 421 276	-

### Consommation d'eau potable

Consommation d'eau Canejan (rapport LDE) <sup>9</sup>	-	-	-	266 907 m3	266 711 m3
Achat d'eau auprès de la CUB (rapport LDE)	-	-	-	-	0
Consommation moyenne par compteur à Canéjan (LDE)	-	-	-	-	113 m3
Consommation nationale, 2005 (IFEN) (en m3)	-	-	6,3 milliards <sup>10</sup>	-	-
Consommation pour la Gironde (site CG33) (en m3, moyenne)	-	-	-	310 millions	

### Consommation d'eau en bouteilles (pour info)

Selon l'INSEE (litres/hab/an)	39,9 litres	-	-	151,1 litres	-
-------------------------------	-------------	---	---	--------------	---

### Les forages dans la nappe aquifère de l'Oligocène :

Forages de .....	La House	Profond./	du Bourg	Profond./	<b>Peyrères</b>	Profond/
		Volume		Volume		Volume
		59 m/-		103 m/-		Non connus

Boues des stations de (Source rapport LDE, 2010)	La House (construction : 1973)	du Bourg (construction : 1988)	Devenir
Charge nominale (Equivalent/hab)	4600	3600	
Boues	193 m3	243 m3	Sté Pena
Graisses	Non équipé pour séparation graisses	32 m3	StéTerralys

### Evolution du prix de l'eau (Source : factures habitant de Canejan)

PERIODES	VOLUME (en m3)	FACTURE (en € ttc)	Prix du m3 (€ ttc)	Dont Abonnement	Dont Lutte contre Pollution, Préservation Ressource	Dont Moderni- sation réseaux de collecte
Mars 2011 (**)	33	118.66	3.60	25.77 (33m3)	2.62+8.89=11.51	6.82
Mars 2009	52	161.70	3.11			
Mars 2005	52	127.99	2.46			
Mai 2000 (**)	66	137.30	2.08	23.7 (66m3)	24.05+2.65=26.7	1.48

(\*\*) Evolution du prix du m3 2000/2011 : +77,8 %

<sup>9</sup> Il s'agit du volume global d'eau livré qui inclut des volumes, variables d'une année à l'autre, d'eau utilisée pour l'entretien (hydrocurage, entretien du réseau, par ex.) ou des pertes sur le réseau.

<sup>10</sup> Dont 2,5 % pour un usage alimentaire (IFEN).

## **Le mot du Maire sur le chapitre « Eau »**

### Page 15

**Sur la gestion et les économies de la ressource en eau :**

Afin de compléter l'inventaire des actions déjà engagées pour économiser la ressource en eau, rappeler le choix opéré depuis plusieurs années pour privilégier la plantation d'espèces peu demandantes (géranium, lierre, verveine, graminées, plantes vivaces faciles à préserver d'une année sur l'autre...). rythme de variation des plantations limité à 2 par an sur certains secteurs.

**Arrosage du stade des Peyrères, à partir du forage :**

Le forage du stade des Peyrères est en passe d'être obturé. La décision avait été prise depuis plusieurs mois. Le premier marché public lancé pour cette prestation s'est avéré infructueux. Nous nous sommes ensuite tournés vers la difficulté de trouver une entreprise en capacité de réaliser cette intervention demandant une certaine expertise. Après obturation, le prélèvement d'eau se fera sur les nappes supérieures et à partir des réservoirs souterrains des eaux de pluie.

### Page 16

**Consommation d'eau potable et évolution des consommations :**

Le CESEM a souhaité obtenir un « Bilan énergétique et de la consommation d'eau des bâtiments pour l'année 2010 ». Ces éléments n'ont pas pu être communiqués en temps et en heure. Cela ne signifie pas qu'ils sont connus, mais il n'a pas été possible de les obtenir. Ces indications chiffrées seront portées à la connaissance du CESEM dès que l'ensemble des chiffres aura été rapporté.

### Page 17

**Sur les relations Commune (délégué) et Lyonnaise Des Eaux (délégataire) :**

Le contrat de délégation pour la gestion de l'eau expire à la fin de l'année 2015. Il est indiqué que « la régulation municipale est étudiée mais ne semble pas intéressante à ce jour... ». Cette solution n'est pas exclue, mais la question de la reconduction du contrat n'est pas d'actualité. En revanche, ce mode de gestion du service de l'eau n'est absolument pas exclu, au même titre que celui de la délégation, et sera examiné en temps et en heure. Nous ne sommes donc en rien fermés à la régulation municipale.

## A2 Éléments de réflexion sur : LES DECHETS

### Pour mieux comprendre la gestion de nos déchets (Déf DD 2,3,5,11)



L'orientation et les choix dans la gestion des déchets sont décidés par le Conseil Communautaire (CC) de Cestas-Canejan, composé de 10 conseillers communautaires issus, à parts égales, des conseils municipaux de Canejan et Cestas. Ce Conseil est présidé par le maire de Cestas (P. Ducout), assisté de 3 vice-présidents (B. Garrigou, A. Mano et H. Ceylan)<sup>11</sup>.

Cette gestion fait l'objet de deux contrats de prestations dans le cadre de marchés publics. Le premier avec Veolia Propreté pour la collecte et le transport des déchets (de xx à xx)<sup>12</sup> le deuxième pour le traitement des déchets avec Veolia Propreté-SOVAL (de xx à xx). Ces prestataires établissent chacun un rapport annuel remis à la CC. Ces documents sont publics.

On distingue deux grandes catégories de déchets :

- 1) Les déchets valorisables : Il s'agit de la Collecte Sélective (CS) auprès des foyers domestiques, des déchets fermentescibles dits "déchets verts" valorisés en composts (composteurs des foyers domestiques plus haies, branchages portés en déchèterie) et de la collecte ciblée de la déchèterie. Ces derniers sont acheminés par VEOLIA vers les centres spécialisés : les métaux vers SOBOREC, les déchets verts vers la plate-forme SEDE à Cestas, le verre vers IPAQ à Vayres, etc. (Source : Rapport 2009 de Veolia). Tous ces déchets valorisables contribuent à diminuer les volumes du point 2) ci-dessous, à diminuer le recours aux ressources naturelles (eau, énergie, matière première) et aux produits chimiques.
- 2) Les déchets non valorisables, c'est-à-dire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des foyers domestiques ainsi qu'une grande partie des déchets des Services Municipaux (restauration, déchets non triés,etc) et les tout-venants de la déchèterie. Il faut ajouter les déchets des professionnels et les déchets des zones d'activités qui ont choisi le service public de la Communauté des Communes pour éliminer leurs déchets dits Déchets Industriels Banaux (DIB) assimilés aux OMR. Ces déchets non valorisables sont acheminés vers l'ISDND<sup>13</sup> de Lapouyade pour traitement et enfouissement ou dirigés vers des centres spécialisés pour les médicaments, etc.(Source : Rapport 2009, Veolia)

Enfin, les boues des stations d'épuration, associées à des déchets verts, sont valorisées sous forme de fertilisants de terres agricoles. Une vigilance est nécessaire pour s'assurer qu'elles ne contiennent pas certains éléments, notamment des métaux lourds, extrêmement nocifs pour la santé. En 2010, 468 m<sup>3</sup>, dont 32 m<sup>3</sup> de graisses, ont été produits par les deux stations. Ces boues sont traitées par la LDE et les Stés Pena et Terralys (voir fiche EAU).

**Le bilan chiffré (volumes, dépenses, recettes)  
pour la Communauté des Communes Cestas-Canejan  
est présenté à la fin du thème "déchets"**

<sup>11</sup> Présidents et Vice-Présidents perçoivent des indemnités.

<sup>12</sup> Demande d'Information restée sans réponse

<sup>13</sup> ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

## **POINTS GLOBALEMENT POSITIFS**

(texte en italique signifie "améliorable")

### **Valorisation des déchets : Collecte Sélective (CS), Biogaz (Déf DD. 1,3,5,6,8,10)**

- Depuis 2000, mise à disposition gratuitement de caisses jaunes pour les foyers domestiques : collecte à domicile, une fois par semaine, de papier-carton, verre, flacons plastique, métal. Ce service est particulièrement apprécié de tous: En 2009, *légère augmentation du volume par rapport à 2008* (plus 103 tonnes). Voir tableau en fin de thème pour l'évolution 2004 à 2009.
- Douze bornes sont mises à disposition pour la collecte volontaire du verre (pas de borne sur Cestas) dont la Chênaie du Courneau, la Bergerie, le stade des Peyrères, arrêt de bus et parking centre commercial La House....
- Biogaz récupéré à l'ISDND de Lapouyade : 17.030.852 Nm<sup>3</sup> = 26.850 MWh. Il est valorisé par VEOLIA sous forme d'électricité vendue à EDF

### **Valorisation des déchets : Compostage (Déf DD. 1,3,5,6,8)**

- Depuis 2006, *des composteurs destinés aux déchets fermentescibles* ont été mis à disposition des foyers domestiques volontaires. Nombre de composteurs vendus de 2006 à fin 2010 : 2331composteurs (421 à Canejan et 1910 à Cestas/ Source CC). pour 8782 foyers. Coût pour l'usager: : 10€ .
- Les déchets verts (haies, branchages,... ) des espaces communaux sont broyés et entreposés à proximité de la Chesnaie du Courneau. Utilisés pour le paillage des plantes.
- Les déchets verts (branchages, haies..) déposés à la déchèterie par les foyers domestiques sont acheminés par VEOLIA vers Cestas à la SEDE pour compostage.

### **Déchèterie (Déf DD. 1,3,5,6,7,8,9,10)**

- Concerne la *collecte des déchets hors OMR*<sup>14</sup> et caisses jaunes. Il s'agit des métaux , cartons, gravats propres, déchets verts, tout-venants, DMS (piles, batteries, peintures, huiles minérales et végétales, médicaments) qui sont vendus pour être valorisés (670 canettes = 1 vélo, 1 bouteille sur deux est en verre recyclé, etc).
- En 2011, fin des travaux d'extension de la déchèterie de 1175 m<sup>2</sup> (surface totale 4300 m<sup>2</sup>) pour un coût de 314.000 € TTC. Les travaux réalisés avaient pour but : a) la modification des accès pour faciliter la circulation b) le renforcement pour les déchets verts type haies, branchages..(trois bacs disponibles),c) la mise à disposition d'un *conteneur pour les DASRI* <sup>15</sup>, d'une benne pour le bois et *un conteneur pour les DEEE*<sup>16</sup>. *La récupération des DEEE n'est pas effective en octobre 2011.* Filière de traitement en cours de négociation (Source : tel CC juillet 2011)

### **Magazines Municipaux sur le thème "Déchets" (Déf DD. 1,3)**

Juin 2005 : Mise en place par CC de 2000 composteurs individuels et 77 containers pour CS dans Collectifs;

Juin 2006 : Annonce deshydratation des boues des stations d'épuration, compostage, stockage chez Pena ;

Juin 2007 : Rappel réglementation ;

Janv. 2008 : Essai : Récupération papier Mairie. " bacs de 1m3, 1 enlèvement/mois par prestataire ext.";

Mars 2009 : Résumé des actions de développement durable et conseils aux habitants

Sept 2009 : Exploitation service de collecte des déchets ménagers. Bilan partiel 2008 ;

Déc. 2010 : Info sur les composteurs et le compostage. Extension de la déchèterie.

Mars 2011 : Rappel réglementation : incinération des déchets verts.

### **Informations relatives au contrat de prestation "Collecte&Transport des déchets"( Déf DD. 1,3,11)**

Concerne la *collecte et le transport* de tous les types de déchets (OMR, Collecte Sélective, Déchèterie). Les informations contenues dans le compte-rendu annuel 2009 établi par le prestataire VEOLIA-Propreté, sur papier recyclé, sont présentées sobrement et clairement et semblent exhaustives. A noter une erreur au niveau des jours d'ouverture de la Déchèterie qui est annoncée ouverte le dimanche après-midi (p.31).

<sup>14</sup> OMR : Ordures Ménagères Résiduelles collectées deux fois par semaine à domicile

<sup>15</sup> DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux,

<sup>16</sup> DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (lave-linge, réfrigérateur, four à micro-ondes, téléphone, TV,

## POINTS A AMELIORER

(texte en italique signifie "améliorable")

### **Valorisation des déchets : Collecte Sélective (CS) et Biogaz (Déf DD. 1,3,5,6,7,8,10)**

- *L'effort de tri sélectif porte seulement sur les foyers domestiques. Les Professionnels, les Espaces accueillant le public et les Zones d'activités ne sont toujours pas concernés. Les Bâtiments communaux sont partiellement concernés.*
- Une information incitant à trier mieux, en particulier les plastiques, est attendue.
- BIOGAZ : *Le prix de vente n'est pas indiqué dans le rapport d'exploitation de VEOLIA-SOVAL. Le Directeur de l'ISDND indique qu'"il en est tenu compte lors du calcul de la prestation avec les clients" (tel. Août 2011). La CC ne semble pas connaître la somme qui a été prise en compte pour le calcul de la prestation.*

### **Valorisation des déchets : Compostage (Déf DD. 1,3,4,5,6,7,8)**

- *L'existence et le mode d'emploi des composteurs semblent méconnus pour les déchets fermentescibles (30 à 40 % du poids des déchets). Une information et des actions incitatives semblent nécessaires pour diminuer le volume des OMR .*
- *Les foyers sans véhicule automobile sont pénalisés dans la mesure où les composteurs sont à récupérer à la zone d'activité de Cestas. Solution : déposer une demande à la mairie de Cestas qui peut, "très exceptionnellement", effectuer une livraison (Tel. CC, 15.06.2011). Rien n'est prévu à Canejan (Tel. Ser. Techniques de Canejan, 15.6.2011).*
- Les déchets de haies, branchages de la déchèterie sont transportés par VEOLIA à la SEDE de Cestas. Seul le tonnage annuel est connu. *Pas d'information sur la SEDE : Cette prestation fait-elle l'objet d'un contrat avec la CC ? Un rapport annuel est-il établi ? Quelle est la destination de ce compost ? Quelle est sa qualité ? Quelles recettes représentent-ils pour la CC ?*

### **Déchets ménagers et Déchets assimilés ménagers (déchets industriels banaux ou DIB) des zones d'activités. Déchets des bâtiments communaux (Déf DD. 1,2,3,4,5,6,8,9,10)**

- *Les poids respectifs des OMR des Particuliers qui participent à la CS d'une part, et celui des Zones d'Activités, des professionnels et des bâtiments communaux qui ne participent pas à la CS, ne sont pas connus. Les collectes sont effectuées le même jour. Les déchets sont ensuite transportés à Lapouyade via Pompignac, où ils sont compactés et mélangés. Seul le total par commune est connu (voir bilan chiffré)*
- *Les sacs poubelle des professionnels sont souvent déposés à même le trottoir, parfois mal fermés, pour un enlèvement le lundi. Il en est de même dans les zones d'activités (sacs plastiques, cartons par ex). Cette situation ne facilite pas le travail du personnel de collecte voire peut présenter des risques sanitaires.*

### **Déchèterie actuelle et anciennes décharges/déchèterie à réhabiliter (Déf DD. 1,2,3,4,5,6,7,8,10)**

- Des informations concernant l'utilisation et les utilisateurs de la déchèterie actuelle sont souhaitées. *Le règlement intérieur n'est pas affiché. Les professionnels n'ont en principe pas accès à la déchèterie (Source : Lettre Président de la CC du 13/04/2010). En pratique, sur autorisation des mairies de Cestas ou de Canejan, les producteurs de déchets non domestiques ont accès à la déchèterie. Peut-être est-ce l'explication d'un poids moyen/habitants supérieur à la moyenne nationale pour les déchèteries (voir tableau en fin de thème) ?*
- Rien n'est prévu pour les déchets encombrants concernant les foyers sans véhicule automobile (Tel. Serv. Techniques de Canejan&Cestas, 15.6.2011).
- **Connaissance et application de réglementations spécifiques destinées à valoriser et réduire les volumes de certains déchets :** *Les déchets ci-dessous font l'objet de dispositions réglementaires qui semblent méconnues. Une information incitative est souhaitable afin que les foyers domestiques ne soient pas pénalisés par des frais qui ne leur incombent pas :*
  - **Médicaments :** *380 kg pour la CC en 2009 dont l'élimination a été prise en charge par le contribuable (70.000 t selon l'ADEME, au plan national). Réglementairement, les pharmaciens ont l'obligation de les prendre en charge (accord national des professionnels du secteur/création de Cyclamed). Les habitants ne semblent pas informés. Une prescription adaptée (voir d'autres pays) devrait éviter ce gaspillage qui*

alimente le déficit de la Sécurité Sociale, coûte au contribuable et a des répercussions environnementales et donc sur notre santé.

- **DASRI des ménages:** La solution "déchèterie" est positive. Mais il y a une ambiguïté: selon VEOLIA, (Dir Gale Serv Administratifs de Bordeaux, mai 2011), ne sont concernés que les seuls déchets de soins **pratiqués par** les particuliers. La déchèterie est non accessible aux professionnels (médecins, labo, cabinets infirmiers, etc) qui ont des obligations réglementaires pour l'élimination de leurs déchets à risques vers une filière spécialisée pour incinération. Ceci est également vrai pour les déchets résultant des soins à domicile. *Le CESEM invite la Communauté de Communes à faire connaître la réglementation aux personnes concernées et à prendre les mesures pour la faire appliquer.*

- **DEEE :** Leur récupération sera un progrès. *Toutefois il ne faut pas perdre de vue la réglementation existante: tout vendeur d'appareils électroménagers doit reprendre l'ancien. Faciliter le "tout déchèterie" peut aller à l'encontre des objectifs nationaux dans la mesure où l'obligation risque d'être abandonnée rapidement car il est plus facile de jeter. De plus, des filières favorisant l'emploi local et la réinsertion, pour leur réutilisation après réhabilitation, existent et méritent d'être encouragées.*

- **Réhabilitation des déchèteries précédentes** *La réhabilitation de la décharge de Cestas, fermée en 2004, également utilisée par les canéjanais, reste à réaliser. Il en est de même pour la déchèterie d'Audenge utilisée jusqu'en 2007 par la CC.( Procès en cours)*

### Information des habitants (Déf DD. 1,3,11)

- *Peu d'information vers les habitants, en particulier sur la disponibilité des rapports annuels des prestataires, l'organisation, poids, traitements, analyses, coûts, dégradations, agressions, vols à la Déchèterie.... Bien que publiques les informations ne sont pas facilement mises à disposition. La réunion publique organisée par la CC en avril 2011 concernait les déchets ménagers des foyers domestiques. Le compte-rendu qui en a été fait sur le site de la mairie de Cestas ne reflète que très partiellement les interventions.*
- *Peu d'information concernant le Conseil Communautaire qui prend les décisions relatives à la gestion des déchets (adresse postale sur Canejan Pratique)*

### Informations relatives au contrat de prestation "traitement des déchets (OMR et tout-venants)" (Déf DD. 1,3,11)

*Le rapport d'exploitation établi par VEOLIA PROPRETE SOVAL en 2009 relatif aux déchets stockés et traités dans le Nord-Gironde à l'ISDND de Lapouyade semble partiel. En particulier, il ne présente pas de descriptif des déchets collectés, même sommaire, qui aurait été bienvenu. Ces déchets sont-ils l'objet de contrôles à réception ? Lesquels ? La nature et le traitement des déchets solides restants et leur devenir, après extraction des effluents (lixiviats<sup>17</sup>, biogaz) ne sont pas abordés... Il est fait état de contrôles réglementaires des effluents mais la nature de ces contrôles n'est pas expliquée et les résultats ne sont pas annexés.<sup>18</sup>. Ces résultats sont envoyés à la Préfecture.. Biogaz : voir plus haut "CS et valorisation des déchets".*

### Déchets des stations d'épuration des eaux usées (Déf DD. 1,2,5,6,7,10)

Les boues issues des stations d'épuration des eaux usées sont déshydratées avant d'être compostées sur le site de l'entreprise Pena. *Le volume et les résultats d'analyses ne sont pas connus des habitants(producteurs domestiques et non domestiques), ni le devenir exact de ces boues qui, a priori, peuvent contenir des produits nocifs pour l'environnement, voire toxiques.*

<sup>17</sup> **LIXIVIATS**: Résultant du "Lessivage" des bacs de déchets. Les lixiviats comprennent des Perméats rejetés en milieu naturel et les Concentrats incinérés (tel 31/08/2011- ISDND de Lapouyade et CR Veolia SOVAL)

<sup>18</sup> Interrogé, le Directeur de l'ISDND, indique que, jusque là les responsables des collectivités ne lui en ont pas demandé communication et qu'il les tient à disposition..

## Gestion Administrative et Financière des Déchets (Déf DD. 1,2,3,4,5,10,11)

### Redevance Incitative (RI) : Recette

*Une réflexion sur la RI paraît nécessaire. La mise en place d'une tarification incitative proportionnelle au Poids/Volume/Nbre d'enlèvements inciterait tous les usagers (foyers domestiques ou pas) à diminuer les OMR et tout-venants, à améliorer le tri pour valoriser. (voir Bilan) Il paraît équitable de payer proportionnellement à l'importance de la prestation demandée. Le dernier rapport de la Cour des Comptes préconise la mise en œuvre de la RI. Plusieurs habitants s'y sont également montrés favorables.*

*La journée d'information gratuite organisée par VEOLIA en 2009 pour la mise en œuvre de cette Redevance Incitative (Lois Grenelle 1&2, 2009&2010 et rapport de la Cour des Comptes 2010) n'a pas été suivie par le personnel et/ou les élus(es) de Canejan.*

### Redevance Spéciale : Recette

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, lorsque la collectivité n'a pas mis en œuvre la RI, la Redevance Spéciale est due par les producteurs de déchets hors ménages lorsqu'ils font appel au service public de la collectivité pour l'élimination de leurs déchets. Cette Redevance complète (ou remplace) la TEOM. *Elle n'a pas été mise en place sur Cestas-Canejan.* (Réf. Textes : CGCT<sup>19</sup> art.L.2224-14 et art. L.2333-78, rapport de la Cour des Comptes)

### Valorisation matière : Recette

*Le prix de vente détaillé par matières valorisables résultant du tri (CS, déchèterie), le biogaz/Energie, le compost, ne semble pas connu de la CC. Seul le prix global semble connu. La négociation des prix de vente des matériaux a été confiée à VEOLIA.*

### **Questionnement concernant la gestion des déchets**

*Comment effectuer une gestion administrative et comptable rigoureuse et équitable si la quantité de déchets des foyers domestiques qui trient, compostent pour valoriser et diminuer le volume des déchets résiduels et celui des autres groupes qui ne participent pas à cet effort, n'est pas connu ?*

## REMARQUES GENERALES

Le détail des résultats est à analyser et mérite réflexion compte tenu de :

- a) Leur volume. La moyenne nationale des déchets déposés en déchèterie est de 210 kg/hab./an (ADEME) et 386kg/hab./an à Cestas-Canejan et des objectifs nationaux de diminution/récupération/recyclage/réutilisation.
- b) Des coûts : infrastructures, collecte/transport (450.000 km, 112.300 l carburants), traitement, etc, et des difficultés grandissantes pour les collectivités territoriales pour trouver des communes acceptant un centre d'enfouissement ou une usine d'incinération. Selon le Plan départemental de gestion des déchets, la Gironde est divisée en cinq zones qui, à terme, devront traiter localement leurs déchets.
- c) Des problèmes environnementaux et de santé publique engendrés par les incinérateurs et les centres d'enfouissement (voir le cas d'Audenge). Le problème des déchets ultimes dont le devenir est problématique. Où les mettre ?
- d) Des consommations des ressources Eau, Energie, matières premières dont la finitude est programmée.

<sup>19</sup> CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

# BILAN GLOBAL 2009



## Bilan Déchets : OMR (1), Collecte Sélective (CS) et Déchèterie

Source CR Activité Veolia 2009	POIDS COLLECTE (tonne)	Moyenne / Habitant (Kg)
OMR (domestiques et non domestiques)	6 047	271
CS : caisses jaunes (foyers domestiques)	1 794	80
Collecte volontaire du verre (12 bornes)	22	1
Sous-total	7 863	353
Apports à la Déchèterie	8 611	386 (*)
TOTAL	16474	739

CESTAS  
CANEJAN

## Dépenses pour la CC

Source CR Activité Veolia 2009 et CC	(€ HT) (chiffres Veolia)	(€ TTC) (Chiffres CC)
TRANSPORT ET COLLECTE : TOTAL	1 303 670	1 428 375
dont OMR et assimilés (DIB)	723 143	762 916
dont Collecte Sélective (caisses jaunes)	577 206	661 919
dont Collecte volontaire du verre (Canejan)	3 321	3 504
dont Collecte des piles		36
TRAITEMENT DES OMR (Source : CC)		520 260
FONCTIONNEMENT DE LA DECHETERIE (frais de personnel, badges..)	602 778	633 944
TOTAL	1 906 448	2 582 579

## Recettes pour la CC

ECO EMBALLAGE (2)	
TAXE ENLEVEMENT ORD MEN. (TEOM)	
Part des foyers domestiques	
Part des professionnels et Zones Activités	
REDEVANCE SPECIALE (3)	
VENTE DE MATERIAUX VALORISABLES	
dont métaux (vol en 2009) (4)	
dont plastiques	
dont papier et cartons	
dont Huiles	
Dont verres	
Dont piles	
Dont gravats	
Dont déchets verts	
BIOGAZ de l'ISDND (6)	
TOTAL	

## TOTAL DES DEPENSES POUR LES DECHETS ENFOUIS A LAPOUYADE

Transport et collecte (OMR, tout-venants, DIB)	723 143	762 916
Traitement des OMR et tout-venants (ISDND)		520 260
<b>TOTAL</b>	<b>1 283 176</b>	

## CONSOMMATION LIEEE AU TRANSPORT

	nbre de collectes
OMR	2j/sem Canejan 6j/sem Cestas
CS	1 j/sem
Bornes verre	?
DECHETERIE	A la demande

(1) Incluant foyers domestiques et non domestiques : OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et DIB (Déchets Industriels Banaux assimilés aux OMR). Cestas 4445 t, Canejan 1600 t de La Pouyade ; (2) 8% pour le Service de Gestion des Impôts (3) A défaut de tarification incitative, la Redevance Spéciale doit être mise en place par les collectivités qui assurent les ménages (entreprises et administrations) Ref : L. 13/07/1992 ; 2224-14& L.2333-78 du CGCT et ADEME. (4) Perte de recette sur vente métaux et coût pour la Collectivité : 11 000 t de métaux 26.850 MWh sont vendus à EDF en 2009 pour le compte des CC.Aucun chiffre n'est connu.(\*) Moyenne nationale (ADEME 2007) : 210 kg/hab/an

## BILAN DETAILLE 2009

BILAN : OMR (Foyers domestiques et non domestiques) et Collecte Sélective des foyers domestiques (\*\*\*)

et de la

## Déchète

<u>Source CR Activité Veolia 2009</u>	(en tonnes)					
	2004	2005	2006 (*)	2007	2008	2009
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	6407	6201	6154	5952	6049	<b>6047</b>
CS (Caissons Jaunes/60 L) POIDS TOTAL	1514	1520	1477	1685	1691	<b>1794</b>
dont Alu/Acier	61,7	45,8	28,9	40,3	39,0	46,4
dont Bouteilles plasti (pet, tetra, pehd)	71,0	78,1	80,0	92,4	83,1	83,9
Cartonnette (EMR)	243,0	284,4	210,6	240,1	229,4	268,7
dont Journaux, magazines (gros de magasin)	531,2	511,3	584,3	690,9	718,9	755,0
dont Verre	607,4	601,1	573,0	621,7	621,3	640,1
Collecte volontaire du verre (22 bornes à Canejan, 0 à Cestas)						<b>22,0</b>
POPULATION (Insee)	23865	23830	23795	23294	22792	22291
Kg/pers (hors déchèterie)	331,9	324	320,7	327,9	339,6	<b>352,7</b>

	2008	2009	Evolution
DECHETS VERTS (haies, branchages..)	3873	3973	2,58%
GRAVATS PROPRES	2696	2342	-13%
CARTONS	198	201	1,5%
METAUX (**)	264	210	-20,5
TOUT VENANT (***)	1797	1853	3,1%
Médicaments		0,38	
Piles		1,55	
DMS		29,23	

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux      (\*) Mise en place des composteurs (les déchets fermentescibles représentent 30 à 40 % du poids de la poubelle)  
(côté pour la collectivité 11 022€) plus vol de métaux      (\*\*\*\*) Pour info : Le poids total des OMR et tout-venants des déchèteries, traités et enfouis à Lapouyade, a été  
donc 55 000 étaient hors 33. (Ne comprend pas les déchets dont les collectivités ont choisi l'incinération).

Pourquoi améliorer le tri (Source CG33) :

La fabrication de papier-recyclé consomme 6 fois moins d'eau et 4 fois moins d'énergie que la fabrication de papier neuf. La pollution chimique est diminuée de 90%. Les emballages métalliques sont transformés en tôle et autres. 670 canettes=1 vélo. 19000 boîtes de conserve traitées=1 voiture... etc.

Une bouteille sur deux est fabriquée à partir de verre recyclé, mais également pour laine de verre (économie d'eau, énergie, produits chimiques)

Durée de vie des déchets dans la nature :

Mouchoir en papier : 3 mois  
Filtre cigarette : 2 ans  
Chewing-qum : 5 ans

Canette : 200 ans  
Boîte de conserve : 200 à 500 ans  
Sac en plastique : 450 ans

Bouteille en plastique : 500 ans  
Polystyrène : 1000 ans



## **Le mot du Maire sur le chapitre « Déchets »**

### Page 20

Sur les boues des stations d'épuration :

Les boues des stations d'épuration sont récoltées, déshydratées pour être transformées en réutilisé sous forme de compost. Ce processus est aujourd'hui confié à la société PENA ENVIRONNEMENT. Il est strictement encadré par la réglementation nationale et fait l'objet de nombreux contrôles. Il est important de pointer cet élément comme devant faire l'objet d'une vigilance particulière, de la part des services (pour s'assurer notamment du respect de l'extraction des graisses du reste des boues), mais au final, rien de « problématique » dans cette valorisation.

### Page 23

Information des habitants :

Le CESEM déplore le peu d'informations concernant l'activité du Conseil communautaire, compétent en matière de gestion des déchets. Il n'est mentionné que la seule référence aux coordonnées postales de la Communauté de Communes dans le guide pratique. Nous rappelons que le site Internet communal, refondu en septembre 2012, comme la précédente version, une rubrique « Intercommunalité » dans laquelle les administrés peuvent consulter tous les comptes-rendus du Conseil.

## A3 Éléments de réflexion sur : LES ESPACES VERTS

### POINTS GLOBALEMENT POSITIFS

(texte en italique signifie "améliorable")

#### **Les Espaces Verts sur la commune sont unanimement appréciés (Déf DD 1,2,3,5,7,8)**

Il s'agit du principal pôle d'attraction pour les habitants de Canéjan (et des environs) qui sont nombreux à veiller à ce que ce patrimoine soit préservé, renforcé et valorisé toujours dans un souci d'économie des ressources financières/eau/ énergies et respect de l'environnement..

#### **Zones Végétalisées (Déf DD 1,5,6,7)**

L'effort pour adapter la végétation au sol et au climat et l'effort de plantation d'arbres sont également appréciés. A remarquer, des arbres fruitiers (noyers) à La House Toutefois, *ces efforts n'apparaissent pas toujours évidents et semblent partiels (ronds-points par ex.).. Pas de semis : les plants sont achetés auprès des professionnels.*

#### **Arrosage (Déf DD 1,5,6)**

Réserve d'eau de pluie de la Bergerie : 40 m3. La création récente de cette réserve va dans le sens des économies de la ressource EAU. Toutefois, *c'est la seule et unique réserve, éloignée des zones à irriguer. Les habitants manquent d'information sur l'utilisation qui en est faite.*

#### **Chemins Piétonniers/Pistes cyclables (Déf DD 1,2,3,5,6,8,9)**

Utilisés par beaucoup, ces voies qui sont également la plupart du temps des pistes cyclables, sont très appréciées (convivialité, moyen alternatif de déplacement, lien social, santé publique). Ces voies sont financées par le Commune de Canejan sauf celle longeant la RD1010 et celle rejoignant Cestas par l'Ajoncière qui ont été financées par la Communauté des Communes.

*Toutefois, plusieurs points sont à améliorer, notamment l'entretien et l'évacuation des eaux de pluie afin de "faire durer" ces voies de circulation.. La signalisation : certaines ont été jetées dans l'Eau Bourde, les "chicanes" installées sont régulièrement détruites, la fréquentation : ces voies sont également empruntées par trop de cyclomotoristes voire des Quads ; ce qui conduit à douter de la pérennité de ces voies comme "chemins piétonniers/ pistes cyclables".*

#### **Magazines municipaux sur le thème "Espaces Verts"(Déf DD 1,11)**

Juillet 2004 :Carolin parking de la Mairie. Pistes cyclables et réglementation circulation ;

Juillet 2005- Plan de désherbage communal ;

Mars 2007 : Plan de désherbage : principes application désherbants chimiques."une entreprise qui interviendra"; Cadre de Vie, Education des plus jeunes à l'environnement;

Oct 2007 : Espacement des tontes : explications ;

Janvier 2008 : Charmes de l'allée de Rouillac en remplacement des platanes ;

Mars 2011 : Gestion des espaces verts.

## POINTS A AMELIORER

(texte en italique signifie "améliorable")

### Connaissance des surfaces des Espaces Verts (Déf DD 1,2,4,5)

- *Malgré l'existence d'un plan cadastral, la surface exacte des Espaces Verts appartenant à la Commune et son évolution depuis plusieurs années, n'ont pu être communiquées au CESEM. Cette information devait être disponible début septembre 2011 après la mise en œuvre du logiciel autoCAD.*

### Entretien des Espaces Verts (Déf DD 1,5,6,7)

- *Pelouses et prairies, haies : Tontes trop rases (zones d'herbe arrachée), trop fréquentes, aux mauvaises périodes (voir rôle du système racinaire) ; les outils paraissent surdimensionnés. Des alternatives ont-elles été étudiées ? Les services municipaux admettent que les tontes pourraient être plus espacées mais que le choix des tontes très rases à certaines périodes de l'année est volontaire : il s'agit de réduire le nombre de passages... . En ce qui concerne les outils, il nous est indiqué que ce matériel n'est pas surdimensionné mais plutôt sous-dimensionné. Liste du matériel à la disposition du service : 1 tracto-pelle, 1 "Valtra" tracteur forestier, 2 petits tracteurs avec mini-pelles, 1 broyeur pour déchets verts, tondeuses, épandeuse pour le sable et pour sel/neige... Pourquoi "sabrer" les haies de ronces en été (mois d'août à La House par ex) alors que les baies sont recherchées par les habitants créant une occasion de convivialité et de lien social ? Ces coupes semblent abusives et inesthétiques, voire dangereuses, dans la mesure où elles laissent des grosses tiges coupantes lorsqu'elles séchent.*
- *Arrosage : Les ronds-points sont toujours arrosés avec l'eau potable. La programmation de l'arrosage automatique semble à vérifier : selon le témoignage du CESEM des ronds-points étaient arrosés alors qu'il pleuvait (rond-point du Gymnase de La House).*

### Traitements de désherbage.

- *Le CESEM n'est parvenu que difficilement, et partiellement, à clarifier cette question, car les informations que nous avons reçues dans un premier temps contredisaient nos observations.*  
Les représentants de la commune nous indiquent qu'il existe un plan de désherbage à Canéjan.  
Certains secteurs sensibles (écoles, chemin Salvador Allende) sont traités par un procédé biologique (Système Waïpuna : pulvérisation d'eau additionnée d'amidon de noix de coco à une température d'environ 80°C).  
Le désherbage thermique, expérimenté depuis quelques années, est progressivement abandonné, ou utilisé très ponctuellement, en raison des risques de brûlure et d'incendie.

*Mais la plus grande partie des trottoirs de la commune est traitée par des produits anti germinatifs (trottoirs perméables et stade) et des produits foliaires sur les mauvaises herbes existantes (trottoirs perméables et imperméables). Le CESEM regrette de ne pas avoir eu connaissance des principes actifs de ces pesticides de synthèse, ni des quantités utilisées. Le CESEM invite la Commune à continuer à rechercher des procédés alternatifs, et, en attendant, à suivre les qualités et quantités de produits phytosanitaires consommées, et à ne les utiliser qu'au strict minimum.*

- *Par ailleurs, les informations apparaissent insuffisantes notamment en ce qui concerne les raisons de la délégation à une entreprise privée de prestations qui auparavant étaient effectuées par les agents de la commune : Nom de cette entreprise, coût et nature des prestations, quelles surfaces sont concernées ? Qui contrôle la réalisation des prestations ?*

- *Enfin, il n'y a très peu de retour d'expérience vers la population qui elle-même est susceptible d'utiliser ces pesticides dans des conditions parfois interdites (près des fossés, des regards pour les eaux usées, etc.).*

### Arbres (Déf DD 1,2,6,7)

- *En ce qui concerne les plantations d'arbres, des chiffres variables apparaissent suivant les sources : 400 à 700/an selon le questionnaire aux habitants, 60 en 2009 et 270 en 2010 selon les réponses aux questions du CESEM. Les Services Municipaux indiquent que les scions sont donnés par l'INRA et l'ONF et que leur nombre exact n'est pas connu. En ce qui concerne les "plantations sauvages" effectuées par les particuliers sur le territoire communal, il est demandé aux habitants d'en avertir d'abord les services techniques et de toute façon ne pas planter des espèces à développement rapide, difficilement maîtrisable et qui mettraient en danger l'environnement actuel (pyracantas, bambous par ex).*

- Plan de gestion de la forêt et des espaces communaux. L'absence de plan est confirmée. Pour cela il serait nécessaire de connaître les surfaces exactes (voir plus haut). Le CESEM signale que de nombreux troncs sont abîmés lors des travaux d'entretien et que ce mauvais traitement ne concerne pas forcément les troncs creux qui justiferaient un remplacement. Les services municipaux en conviennent et nous assurent que le nécessaire est fait auprès des opérateurs pour que cela ne se reproduise pas.
- L'élagage des arbres est discutable. L'élagage semble abusif, seul le tronc demeure, donnant accès aux parasites et raccourcissant automatiquement la vie de ces arbres. Les services techniques admettent que certaines erreurs ont été commises, notamment à l'école Jacques Brel. Pour que ces erreurs ne se reproduisent plus, une formation a été prévue pour les agents concernés.
- Devenir des arbres abattus par les services municipaux ? Ces arbres font partie du patrimoine de la commune, et le CESEM est soucieux de leur devenir. Les services communaux nous indiquent, et cela a été noté en point globalement positif sur la fiche « Déchets », que le bois abattu est principalement broyé pour constituer un paillage destiné aux massifs.  
Les arbres abattus qui ne sont pas broyés, sont stockés au stade municipal. Les habitants en sont normalement avertis par la lettre de Canéjan et un affichage au CCAS. Ceux d'entre eux qui le souhaitent peuvent récupérer le bois après en avoir fait la demande à la mairie, celle-ci veillant à une répartition équitable. *Le CESEM, tout à fait favorable à cette valorisation du bois abattu, invite les élus à veiller à ce que la procédure décrite ci-dessus soit connue, appliquée, et organisée.*

### **Zones humides (Ref DD 1,5,7,11)**

- Manque d'information. Certaines ne figurent pas sur le PLU (lagunes par ex). Lacs d'Ornon dont une partie est sur le territoire de Gradignan et l'autre sur Canejan, Lac Vert, Eau Bourde. Comment la faune est-elle gérée ?: Il semble y avoir peu de poissons dans l'Eau Bourde en dehors des périodes de lâchers de poissons. Un diagnostic a-t-il été entrepris ? Quel devenir pour les étangs de La Briqueterie et les lagunes?
- Plusieurs pollutions de l'Eau Bourde ont eu lieu mais n'ont pas fait l'objet de communication. Début septembre 2011, le lac d'Ornon est envahi par des "algues" vertes pendant plusieurs semaines. L'analyse de l'eau a été confiée à la LDE alors que celle-ci est contractuellement chargée de la gestion des eaux usées qui sont rejetées, après traitement, dans le Lac d'Ornon via l'Eau Bourde. N'y a-t-il pas risque de conflit d'intérêt?*

## **Le mot du Maire sur le chapitre « Espaces verts »**

Page 29

**Sur les plantations d'arbres :**

Il convient de préciser que les écarts de chiffres relevés s'expliquent :

- d'une part, par les besoins de replantation plus ou moins forts en fonction des périodes (notamment)
- d'autre part, des dons de scions par l'INRA

Globalement, on estime le programme annuel de reboisement/plantation à 50 à 100 jeunes pousses

## A4 Éléments de réflexion sur : LES SERVICES MUNICIPAUX

### INTRODUCTION

Le CESEM n'est pas apte à évaluer les moyens en personnel pour répondre à la fois aux règles administratives et techniques de gestion d'une collectivité comme Canejan. L'objectif de notre travail est d'analyser la prise en compte du développement durable par les Services Municipaux.

En 2008, le nombre d'Equivalent Temps Plein est de 123 employés répartis suivant le tableau ci-dessous. 2009 et 2010 ne sont pas connus. (Source : réponse aux questions du CESEM).

- Administrative	19	- Animation	13
- Technique	58	- Police Municipale	2
- Culturelle	5	- Autre :	1
- Sportive	2		
- Sociale	11	- CCAS <sup>20</sup>	12 ETP

### POINTS GLOBALEMENT POSITIFS

(texte en italique signifie "améliorable")

#### Responsables municipaux en charge du développement durable (Déf DD 1,3,11)

- **Directeur des Services Techniques et du Développement Durable (DSTDD):** Le titre et le contenu de la mission du Directeur des Services Techniques ont évolué il y a 5 ans environ pour y intégrer le Développement Durable. Le DSTDD a pour mission d'intégrer celui-ci dans la gestion des services techniques et dans les propositions faites aux élus.
- **Chargée de mission Agenda 21 :** La collaboratrice de Cabinet du Maire est chargée de la mission Agenda21. Ceci traduit l'importance que le Maire donne au sujet. Sa mission de conduite de projet a facilité le travail du CESEM dans son travail de « Réflexion sur l'Etat des Lieux ».

La collaboratrice de Cabinet du Maire est également responsable de la communication de la commune. *Le CESEM reste vigilant à ce qu'il n'y ait pas de confusion entre les deux missions.*

#### Information, Communication (Déf DD 1,3,11)

- L'existence de "Canejan Pratique", "Canejan Mag" et la "Lettre de Canejan" est appréciable et devrait, normalement, amener les habitants à s'intéresser et à participer activement à la vie de leur territoire. *Malgré tout, le questionnaire élaboré et diffusé par la municipalité en 2010 en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 21 à Canejan a reçu 70 réponses seulement.*
- L'existence d'un site Web, s'il est mis à jour régulièrement, est tout aussi appréciable (économie de temps, énergie, papier). Par exemple, la possibilité de consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur le site est intéressante pour tous. *Toutefois, la lisibilité des documents est parfois difficile pour un non initié étant donné le nombre d'abréviations qui ne font pas l'objet d'un lexique.*
- *Il apparaît souhaitable d'améliorer ou de faciliter l'accès à l'information municipale pour les informations de base ou pour le citoyen soucieux d'approfondir certains dossiers, particulièrement lorsque les documents sont d'ordre public. Exemple : déchets (les habitants sont renvoyés sur la CC<sup>21</sup>), gestion de l'eau, transports, etc.). Il est également souhaitable d'améliorer le traitement et la communication dans le cadre des dysfonctionnements signalés par les habitants (fuites d'eau, radiateurs électriques dans les salles municipales qui fonctionnent bien qu'inoccupés, ou éclairage public alors qu'il fait jour).*

<sup>20</sup> CCAS : Centre Communal d'Action Sociale, Etablissement Public Administratif présidé par le Maire. Rôle aide sociale légale et facultative, animation action sociale. Budget autonome.

<sup>21</sup> CC : Communauté des Communes

## **Police Municipale (Déf DD 1,2,3,4,5)**

Placés sous la responsabilité hiérarchique du Maire<sup>22</sup> et de la Police et/ou la Gendarmerie nationales, les agents de Police Municipale ont un rôle important dans le cadre du Développement Durable. Ils peuvent, par exemple, avoir pour mission de constater et de verbaliser la non application des arrêtés municipaux, des infractions au code de la route, de l'environnement (eau, déchets,...), nuisances, etc.

*Le CESEM souhaiterait connaître l'étendue les missions confiées à la Police Municipale de Canejan. Existe-t-il un registre des interventions de la Police Municipale ?*

## **POINTS A AMELIORER**

(texte en italique signifie "améliorable")

## **Formation et gestion du personnel (Déf DD 4,12)**

En 2008 : 1847 heures pour 122 ETP. En 2009 : 2588 heures. La formation continue représentait 0,94 % de la masse horaire en 2008, 1,32 % en 2009, chiffre inconnu en 2010. Plus précisément, en 2010, dans le domaine du Développement Durable, seulement 8h30 de formation pour les chefs de service, 1/2 journée pour les agents. Aucun chiffre ne nous a été communiqué concernant les élus. *Ces valeurs sont globalement plutôt faibles.*

### **Formation des personnels et des élus au Développement Durable :**

La prise en compte du Développement Durable exige, outre l'implication des élus (es), des compétences et des comportements nouveaux. *Une formation continue approfondie, opératoire, bien utilisée, est une condition nécessaire à des changements en profondeur.*

## **Gestion du personnel (Déf DD 11,12)**

Il est souhaitable que l'expérience professionnelle des agents municipaux en contact quotidiennement avec les habitants, leurs observations et/ou leurs suggestions soient prises en compte pour améliorer le service à la population et le fonctionnement des services municipaux.

## **Sous-traitance (Déf DD 1,2,5,7)**

Un certain nombre d'activités de la commune sont sous-traitées au secteur privé. *Ceci n'apparaît pas toujours justifié.* La commune ne peut investir en compétence et en matériel pour des activités ponctuelles (impression Magazine de Canejan) et certaines sous-traitances se sont révélées positives (Association pour les crèches parentales). Néanmoins, la Commune doit se donner les moyens de contrôler le travail avant, pendant et après.

*Certaines activités sont plus sensibles d'autant qu'il peut y avoir plusieurs niveaux de sous-traitance. C'est le cas du traitement des espaces verts. Cette activité devrait être prise en charge intégralement par la Commune. De plus, la transmission de l'expérience acquise par les Services Municipaux pourrait ainsi valoriser le travail des agents tout en créant du lien social et le respect de l'environnement.*

## **Approvisionnements (Déf DD 1,2,5,10):**

Outre l'approvisionnement des services de restauration scolaire(*Loi Grenelle 3 août 2009, Titre IV, art.48*) traité par le groupe "Vie quotidienne, Social" le CESEM souhaite que les critères de Développement Durable soient pris en compte pour l'approvisionnement des services (produits hygiène et entretien, produits phytosanitaires, cartouches photocopieurs, papier...). Tous les imprimés municipaux (sauf le programme de cinéma) sont réalisés sur des papiers labellisés PEFC<sup>23</sup> ou FSC<sup>24</sup> et par des imprimeurs "Imprim'Vert" ce qui ne signifie pas que ce papier est recyclé ou recyclable mais il s'agit d'un geste positif pour préserver la ressource. Par ailleurs, le magazine de Canéjan pourrait être imprimé de façon plus ordinaire, tout en gardant son attractivité.

---

<sup>22</sup> Principe : Le Maire de la Commune est officier de police judiciaire territorialement compétent. Il doit assurer "le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique" avec le concours des Policiers Municipaux (ou les garde-champêtres) qui exécutent, dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du Maire que celui-ci leur confie en la matière (art. L.2212-2 et 5 . du Code Général des Collectivités Territoriales)

<sup>23</sup> PEFC : Programme for the endorsement of Forest Certification

<sup>24</sup> FSC : Forest Steward Ship Council

## **Le mot du Maire sur le chapitre « Services Communaux »**

### Page 33

**Sur la question de la formation des agents et des élus :**

Cette question doit être appréhendée globalement. Sur le volume d'heures de formation réservé, il faut intégrer les formations obligatoires de type « recyclage » (ex. : CACES), et/ou souhaitées par les collectivités comme les formations diplômantes, les préparations concours, etc. En ce qui concerne les formations volontaires, elles doivent être orientées « développement durable », il est entendu que la collectivité misera en premier lieu sur la formation des agents administratifs et la formation des chefs de service (relais dans leur service) et que, dans un second temps, c'est la collectivité qui, dès qu'ils auront été définis, dictera le choix des formations ad hoc, ciblées par les catégories d'agents.

S'agissant enfin de la formation des élus, le statut (précaire) des élus locaux n'offre que peu de garanties pour leur permettre de se former durant le mandat (droit ouvert au congé pour formation, mais droit non rémunéré...). Ainsi, la loi prévoit que chaque élus a le droit de se former 18 jours par élus, pour toute la durée du mandat, quel que soit le nombre de mandats élus.

# B

**Éléments de réflexion du CESEM de Canéjan sur :**

**B1 L'Energie**

**B2 Les Transports**

**B3 Les Bâtiments Municipaux**

**B4 Les Equipements Municipaux**

**Avant d'être adoptés en assemblée générale, ces thèmes ont été approfondis par le groupe de personnes dont les noms suivent :**

**ALDACOUROU Béatrice**

**GUIGNARD Michel (Bureau et Coordinateur du groupe)**

**GUY Emmanuel**

**MARCHAND Denis**

**RAUD Nathalie**

**TEISSANDIER Denis**

## B1 Eléments de réflexion sur :

### L'ENERGIE

#### Point globalement positif :

##### **Bilan énergétique des bâtiments municipaux (Déf DD 1, 2, 5, 6 et 10)**

- Plan de progrès géré par COFELY couvrant la période 2007-2015. Il s'agit d'un contrat original en France concernant le chauffage de tous les bâtiments communaux : une partie de la rémunération de l'entreprise dépend des économies d'énergie réalisées.
- Chaque année un bilan est fait. Les objectifs et les investissements sont décidés d'un commun accord avec les services techniques de la municipalité pour l'année suivante. Le principe de ce contrat est intéressant au niveau Développement Durable.
- La Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur, permet aux services techniques, depuis le Centre Technique Municipal, de suivre en temps réel le fonctionnement du chauffage et de repérer toute anomalie grâce à des capteurs placés sur plusieurs circuits. Cette gestion informatique est mise en place pour les 4 écoles, le Gymnase Pierre Meunier, la Bergerie du Courneau et le Centre Simone Signoret. Les températures sont fixées par contrat avec COFELY, après consultation des utilisateurs.

· Il serait intéressant d'approfondir les services complémentaires que peut apporter dans ce domaine l'Agence Locale de l'Energie créée en 2007 par les collectivités territoriales pour conseiller les communes de moins de 10000 habitants.

- Suite aux bilans annuels, les investissements suivants ont été réalisés :
  - le remplacement de chaudières à l'école du Cassiot et au Centre de Loisirs.
  - le changement des menuiseries à l'Ecole Maurice Carême.
- Production solaire d'eau chaude sanitaire pour les bâtiments récents ainsi que pour le Gymnase.

Il apparaît que les services techniques disposent de la plupart des données permettant d'aborder les tableaux envoyés en janvier 2010 à la Mairie (voir page39), concernant le bilan énergétique et la consommation d'eau des bâtiments ou ensemble de bâtiments.

*Malheureusement, l'absence de communication de ces tableaux remplis, l'absence de diagnostic des performances énergétiques de chaque bâtiment et le manque de transparence sur ces consommations démontrent qu'il y a de nombreux points à améliorer.*

Les compteurs de gaz, d'électricité et d'eau sont relevés systématiquement par une personne pour vérification et éviter tout abus d'un fournisseur. La consommation globale de l'eau sur la commune est elle aussi connue des services à 95% car certains secteurs sont raccordés aux conduites de Pessac et de Gradignan.

*Un point énergivore devenant une priorité : l'isolation du gymnase Pierre Meunier. A ce jour l'absence d'isolation du gymnase est un point à améliorer.*

#### Points à améliorer :

##### **Eclairage public (Déf DD 2, 5, 6, 7 et 8)**

- 100% de la commune est couverte par l'éclairage public.
- Des tests sont effectués pour réduire la consommation électrique de l'éclairage public sur environ 10%.de l'équipement communal. Des lampes LED basse consommation sont utilisées. Le flux lumineux de chaque candélabre et la proportion de candélabres allumés (1 sur 2 ou 3, extinction complète) sont réglés en fonction de l'heure, de la détection de mouvement et de la luminosité ambiante.
- *La Municipalité n'a pu nous fournir les chiffres de la consommation d'électricité de l'éclairage public, ce qui laisse penser qu'il n'y a pas de suivi de cette consommation.*
- *Certaines sections sur la commune ont les luminaires allumés alors qu'il est encore tôt dans l'après midi et que la luminosité est encore correcte. L'explication donnée lors de la réunion du mois de mai justifiant cette anomalie par les travaux du chemin de Barbicadge ne semble pas recevable. L'allumage des candélabres a continué bien après les travaux ainsi que sur d'autres secteurs de la commune.*

Le remplacement des candélabres boules par des directifs vers le sol avec utilisation d'ampoules moins consommatrices d'énergie à puissance lumineuse égale est un point globalement positif.

Les résultats des essais et tests énoncés ci-dessus étant concluants, le Directeur des Services Techniques et du Développement Durable a présenté aux élus un projet de remplacement de l'ensemble de l'éclairage public (à l'horizon 2015) : passage à la basse consommation et réduction de la pollution lumineuse.

*A ce jour, globalement, l'éclairage public apparaît comme un point à améliorer. Il ne pourra être considéré comme un élément positif que lorsque le projet sera budgété en conseil municipal.*

### **Véhicules municipaux (Déf DD 5, 6, 7 et 9)**

- *La flotte des véhicules nous a été présentée comme juste dimensionnée, mais aucune donnée chiffrée n'a pu le confirmer.*
- *Ne peut-on pas envisager un véhicule électrique pour le ramassage des papiers et déchets sur la voirie et ses abords ? (faible vitesse et arrêts très fréquents).*
- *Pas de communication sur la formation des conducteurs de véhicules municipaux à une conduite économique.*

La commune possède 3 véhicules électriques. Bien entendu, ces véhicules consomment de l'énergie, mais la municipalité fait là une démarche vers le Développement Durable ce qui est un point globalement positif.

### **Consommation d'énergie sur l'ensemble de la Commune :**

*Aucun chiffre global sur les consommations d'énergie et d'eau des particuliers et des entreprises n'a pu être fourni par les services communaux (tableau page 38). Il serait pourtant utile de disposer de ces chiffres dans l'avenir, car qui d'autre que la Commune va suivre ces chiffres, et le cas échéant alerter ?*

### **Point non étudié :**

#### **Energie consommée par les particuliers (Déf DD 5, 6 et 10)**

· La commune a subventionné les particuliers s'équipant de chauffe-eaux solaires. Cette incitation à s'équiper en énergie renouvelable est tout à fait positive. Combien de chauffe-eaux solaires ont été installés ? Le CESEM souhaiterait avoir connaissance du suivi de cette opération.

*Nous avions mis en point faible, pour la réunion du 27 mai 2011, l'absence de permanence d'un expert pour aider et informer les particuliers sur la consommation d'énergie des logements existants et leurs proposer des solutions techniques pour la diminuer sans but commercial (permanence Info Energie).*

Le CESEM se réjouit de la mise en place par le Conseil Général de la Gironde, en collaboration avec la Communauté de Communes Canéjan Cestas, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, des Permanences Info Energie, à raison d'une tous les 15 jours, le mercredi après-midi en mairie. Ces permanences-conseils gratuites accompagneront le particulier.

## **Le mot du Maire sur le chapitre « Energie »**

### **Page 36**

Sur les travaux d'isolation du gymnase Pierre Meunier :

Le caractère énergivore de cet équipement est souligné à juste titre. A noter que des travaux d'isolation sont en cours.

**Tableau1 Consommations d'électricité, de gaz, d'eau, de carburant sur la Commune**

<b>Electricité</b>	Consommation totale d'électricité sur la Commune en kWh
	Consommation municipale totale d'électricité en kWh
	Consommation municipale d'électricité pour l'éclairage public en kWh
	Consommation totale d'électricité des particuliers sur l'ensemble de la Commune en kWh
	Consommation totale d'électricité des zones d'activité sur l'ensemble de la Commune en kWh
<b>Gaz</b>	Consommation totale de gaz sur la Commune en kWh
	Consommation municipale totale de gaz en kWh
	Consommation totale de gaz des particuliers sur l'ensemble de la Commune en kWh
	Consommation totale de gaz des zones d'activité sur l'ensemble de la Commune en kWh
<b>Eau</b>	Consommation totale d'eau sur la Commune en m3
	Consommation municipale totale d'eau en m3
	Consommation totale d'eau des particuliers sur l'ensemble de la Commune en m3
	Consommation totale d'eau des zones d'activité sur l'ensemble de la Commune en m3
<b>Carburant</b>	Consommation totale de carburant par les Services Municipaux (essence ou gazole) en litre

**Tableau 2**

## Bilan énergétique et consommation d'eau des bâtiments communaux pour

## B2 Eléments de réflexion sur :

### LES TRANSPORTS

#### Points globalement positifs :

##### **Pistes cyclables (Déf DD 1, 2, 5, 6, 8 et 9)**

Le réseau existant est conséquent (11,1km) et très utilisé. Il réalise :

- Le maillage des pistes cyclables pour les loisirs.
- Le maillage des pistes cyclables pour les trajets domicile, Ecoles, Lycée des Graves, Pôles municipaux (mairie, médiathèque, centre Simone Signoret, gymnase, stade etc...).
- La liaison pour rejoindre Gradignan par la piste cyclable via La House et le long de la RD1010.
- La réalisation Chemin de Camparian de la piste cyclable pour rejoindre le bourg de Cestas.
- La piste cyclable le long du Chemin du 20 Août 1949 pour rejoindre le Parc d'Activité du Courneau.
- La réalisation à l'initiative de la Communauté de Communes Canéjan Cestas de la piste cyclable entre le rond-point de La House et le Lac Vert le long de la rd1010 dont les travaux finiront fin 2011.

Les pistes sont récentes et actuellement en bon état. Il sera nécessaire de veiller à les entretenir pour les faire durer.

*Toutefois, le CESEM fait observer son souhait de voir compléter le réseau existant par des pistes destinées plus particulièrement aux déplacements quotidiens pour le travail.*

*Les liaisons suivantes nous paraissent indispensables :*

- *Liaison entre leBourg – et les Zones d'activités Actipolis 1 et Actipolis 2. Une concrétisation rapide de ce projet est souhaitable.*
- *Liaison entre le Bourg et les Zones d'activités de la Briqueterie, du Poujeau Pendu, l'entrée du parc industriel de Pessac et la proximité du CHU.*

*La Commune estimait la réalisation cette dernière liaison impossible à cause de la largeur du pont sur l'autoroute (réponse donnée à la réunion du 27 mai 2011). Nous ne partageons pas ce point de vue. En effet nous sommes allés comparer avec le pont reliant l'avenue de la Tuilerane à Pessac à la rue de Cantaranne à Gradignan : la largeur de la bande roulante est identique et la largeur des trottoirs est équivalente à celui de la piste cyclable se trouvant dans le sens Gradignan / Pessac.*

*De plus, toujours pour la dernière liaison évoquée, l'état des bas-côtés de la chaussée ne permettant pas aux cyclistes d'être en sécurité (fiche équipements : voirie). Une piste cyclable sur ce secteur, jusqu'à la limite de notre commune, serait une avancée et constituerait une alternative à la voiture en prenant en compte l'arrivée en 2014/2016 du tramway à l'angle des avenues du Haut-Lévêque et de Canéjan.*

*· La finalisation de la piste cyclable du Chemin de Camparian. La piste ne peut momentanément être prolongée jusqu'à Cestas car une partie de la bande de terrain nécessaire n'a pu à ce jour être acquise par la Commune. Peut-être serait-il souhaitable que, sur les projets prévus de longue date, l'acquisition des terrains soit davantage anticipée.*

*Par ailleurs, en allant vers Cestas, la fin provisoire de la piste cyclable est extrêmement dangereuse : aucune signalisation pour le cycliste qui est obligé de se déporter brutalement sur la droite de la chaussée.*

*· Si le projet de liaison avec Gradignan (la portion entre l'allée du Pas du Luc et le chemin d'Ornon de la route de Canéjan) est en cours, les délais sont extrêmement longs (la réalisation devait avoir lieu pour mai 2011). La Commune de Canéjan a-t-elle des relations suivies avec Gradignan à ce sujet ?*

*· La signalisation de ces pistes est très fréquemment détériorée ainsi que les "chicanes" installées régulièrement détruites.*

##### **Existence de l'Association Pedibus (Déf DD 1, 2, 5, 6 et 9)**

*· L'existence d'une association de parents, initiée par la Commune, organisant les déplacements domicile-école des enfants à pieds ou en vélo s'inscrit dans le développement durable.*

*Nous pouvons regretter que seulement 2% des enfants (10 sur 500) utilisent ce mode de déplacement. Il fonctionne un peu pour les écoles du bourg et est inexistant pour les écoles de La House malgré les informations transmises par la commune et la présence de l'association au forum de septembre. Pas d'adhésion suffisante des parents, même si Pédibus a une action limitée, il faut encourager par tous les moyens les déplacements à pied et à vélo.*

## **Points à améliorer :**

### ***Transports en commun (Déf DD 1, 2, 4, 5, 6, 9 et 10)***

**Le service de bus scolaires** (Elémentaires et Collèges) donne satisfaction. Les besoins des étudiants n'ont pu être explorés par le CESEM.

**Les lignes Trans Gironde n° 505 et 602**, reliant respectivement La House et le Bourg au tramway, ont le mérite d'exister et rendent déjà service à un certain nombre de canéjanais.

*Mais ce service ne constitue pas un réel système de transport en commun, cadencé correctement sur l'ensemble de la journée. La fréquence des autobus n'est pas suffisante, particulièrement aux heures dites « creuses ». La création d'un service plus complet, avec des horaires réguliers, sans « trou » dans la journée et sur sept jours, accompagnée d'une action incitative, créerait le besoin et amènerait les usagers à prendre l'habitude des transports en commun (voir le succès du tramway à Bordeaux).*

· Il existe un manque certain d'information régulière sur les horaires de ces autobus pour ceux qui n'ont pas accès à internet.

· Pour ceux qui ont Internet, il est difficile d'avoir accès aux horaires sur le site du Conseil Général. On ne peut avoir qu'un créneau horaire mais pas de vue d'ensemble pour s'organiser sur la journée.

*Enfin la Commune doit prendre en compte l'avancée en âge des habitants de Canéjan (au recensement de 2007, 11,4% des hommes et 15,4% des femmes avaient plus de 65 ans). En l'absence d'un système de transport fiable et cadencé toute la journée, certains habitants seniors se demandent s'ils pourront continuer à vivre à Canéjan lorsqu'ils ne pourront plus conduire.*

· **Le transport à la demande.** L'existence de ce service est très positive. Le nombre de Canéjanais abonnés (40 en 2010 et 98 en 2011) démontre que l'information joue un grand rôle et qu'elle doit être renouvelée et expliquée aux seniors pour qui elle paraît être insuffisante et compliquée. *A regretter que ce service se termine à 16h30 et que des usagers soient parfois oubliés.*

Nous remarquons que depuis nos premiers constats la municipalité a fait paraître une nouvelle information sur « Prox'Bus » dans son dernier Canéjan mag d'octobre 2011. Nous ne pouvons que nous en réjouir, c'est un point positif.

### ***Circulation automobile (Déf DD 1, 2, 5, 6, 9 et 10)***

C'est un souci pour les canéjanais, c'est pourquoi ce sujet est placé dans les points à améliorer. Mais il est clair que la commune n'en est pas responsable. Elle ne peut que procéder à des aménagements pour faciliter la vie des habitants.

La commune se trouve à un croisement de flux routiers pour rejoindre ou quitter son lieu d'activité :

Sud / nord : Cestas, Campus universitaire, Gradignan, Talence et Métropole bordelaise

Est / ouest : Secteur hospitalier (CHU groupe sud) et zones industrielles de Pessac, Mérignac pour ceux voulant éviter la rocade saturée.

La circulation automobile est de ce fait inévitable le matin et le soir.

· La mise en œuvre du comptage des véhicules légers réalisé durant la semaine du 14 décembre 2009 par ORFEA sur divers axes de Canéjan permet de disposer des données de départ. Nous avions les moyennes jours ouvrables suivantes : Chemin Salvador Allende vers Cestas : 3651 véhicules / vers le bourg : 3523, chemin des Peyrères vers Gradignan: 1962 véhicules / vers le centre bourg : 1979 et RD1010 vers Gradignan : 3328 véhicules / vers La House : 3156.

*Chacun de nous peut constater en observant les véhicules circulant sur la commune que, le plus souvent, le matin et le soir, une seule personne se trouve à l'intérieur.*

*Il serait souhaitable que tout soit mis en œuvre pour que la vitesse limite de 50 km/h soit respectée.*

*Selon l'INSEE, 55% des ménages de Canéjan (1050 sur 2058) ont 2 véhicules ou plus (recensement de la population 2007). Les solutions permettant de réduire le nombre de voitures, notamment la 2<sup>ème</sup> voiture, mériteraient d'être explorées.*

## **Le mot du Maire sur le chapitre « Transports »**

Page 40

Sur les pistes cyclables, et notamment la portion « route de Canéjan » côté Gradignan : Les travaux de liaison entre nos deux communes (côté Gradignan) seront terminés à la fin de l'année.

Page 41

Sur le transport à la demande :

Il convient de rappeler que ce service de transport n'est pas réservé aux seuls seniors. Il est ouvert sur le territoire de la Communauté de Communes : actifs, retraités, jeunes, seniors, etc.

### B3 Eléments de réflexion sur :

## LES BATIMENTS MUNICIPAUX

### Point globalement positif :

#### **Bâtiments (Déf DD 1, 3 et 4)**

· Le nombre, la qualité et la diversité de bâtiments mis à la disposition des canéjanais (pour les enfants, les adultes, le sport, la culture, et toute autre activité).

· La mise en place de rampes d'accès pour faciliter l'entrée aux personnes à mobilité réduite (avec ou sans fauteuils roulants) et aux parents avec poussettes d'enfants.

### Point à améliorer :

#### **Accessibilité (Déf DD 2, 3 et 4)**

Le tableau de la page suivante indique le niveau d'accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite. Pour 8 bâtiments sur 21, l'accessibilité est quasi complète. Pour les 13 autres, elle est ou partielle, ou impossible.

· L'origine du manque d'accessibilité pour la salle de La Chênaie et la Salle inter Association est elle une impossibilité technique, un coût prohibitif ou les travaux sont programmés et pas encore réalisés ?

· *Le CESEM a besoin de connaître les projets d'aménagements prévus et ayant un budget alloué. Avec les documents et renseignements obtenus à ce jour, l'accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite fait partie des points à améliorer.*

· *La Commune pourrait aller au-delà du cadre réglementaire (obligation légale au 01/01/2015) et « devancer l'obligatoire ».*

*Le fait que la commune ait recensé 8 bâtiments où l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est complète, et 13 où l'accessibilité est partielle sur les 21 bâtiments communaux montre que c'est bien un point à améliorer.*

### Point non étudié :

#### **Taux d'utilisation des bâtiments municipaux (Déf DD 5 et 6)**

· Le nombre d'heures d'utilisation de chaque bâtiment sur une année est une donnée importante, en termes de développement durable, que le CESEM n'a pas eu le temps d'approfondir dans cette phase.

**Tableau 3 Accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite**

Bâtiment	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite (complète, partielle, pas accessible)
Mairie	Partielle (sauf demi-niveau : services Comptabilité et Ressources Humaines) : ascenseur, chemin d'accès et rampe d'accès, etc.)
Ateliers municipaux	Complète
Ecole M. Carème	Partielle
Ecole et cantine J. Brel	Partielle
Ecole M. Rebeyrol	Partielle
Ecole du Cassiot	Partielle
Centre Simone Signoret	Partielle
Médiathèque	Partielle
Gymnase P. Meunier	Partielle
Stade des Peyrères (dont vestiaires)	Complète (sauf tribunes)
Espace Mosaïque	Complète
Ensemble Espace Rencontre et Lous Cardounets	Restructuration en cours.
La Chênaie	Pas accessible
La Bergerie	Complète (sauf mezzanine)
Salle du Lac Vert	Partielle
Salle inter associations.	Pas accessible
SPOT	Complète
Centre aéré	Partielle
La Mômerie	Complète
L'île aux enfants	Complète
La Petite Récré	Complète

## B4 Eléments de réflexion sur :

### LES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Un grand nombre d'équipements est étudié dans d'autres fiches à travers certains aspects fondamentaux du Développement Durable (Eau, Energie,...). Ne sont évoqués ici que les équipements n'ayant pas été abordés dans d'autres fiches

#### **Points globalement positifs :**

##### **Trottoirs (Déf DD 2 et 4)**

Les trottoirs ont été refaits récemment à La House et dans certains quartiers du Bourg.

- Le déplacement des personnes à mobilité réduite (avec ou sans fauteuils roulants) et des parents avec poussettes d'enfants est facilité par les aménagements déjà réalisés..

- La pose de dalles podotactiles facilite les déplacements des mal voyants..

*Toutefois nous constatons que lors de la réfection des trottoirs de la House rien n'a été fait avenue du Barricot à hauteur de la résidence des Prés de Petiot ainsi que sur la place lui faisant face (l'état du sol peut se révéler dangereux pour certaines personnes).*

*De plus l'état général des trottoirs est très moyen dans plusieurs quartiers du bourg.*

##### **Voiries (Déf DD 5 et 9)**

- Bon état général avec un juste niveau de propreté.
- La création de places de stationnement réservées aux handicapés.

*L'état de la chaussée du chemin de la Briqueterie est en mauvais état sur ses côtés et les cyclistes ne peuvent utiliser cette route en toute sécurité lorsque la circulation de voiture est intense.*

##### **Enfouissement des réseaux (Déf DD 2, 4 et 5)**

L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques est réalisé sur la plus grande partie de la commune, ce qui est très positif.

*· Les lignes téléphoniques encore aériennes sur les Cottages de la House rendent ce réseau vulnérable aux intempéries. Seules les collectivités locales peuvent intervenir car avec la libération des marchés de la téléphonie, France Télécom (ou Orange) ne participe plus aux frais d'enfouissement de ses lignes.*

#### **Points à améliorer :**

##### **Accès internet (Déf DD 1 et 4)**

*· La connexion avec des lignes téléphoniques aériennes soumises aux conditions atmosphériques, avec une distance qui existe entre l'usager et le répartiteur (avec une moyenne de 2500 mètres) engendre des pertes de débit importantes. Or, actuellement beaucoup de domaines passent par internet : la culture, les informations municipales, les formulaires ou règlements en ligne, les horaires des bus desservant notre commune.*

*Le CESEM invite la commune à prendre toutes les initiatives en son pouvoir pour augmenter le débit et améliorer la fiabilité des transmissions Internet ;*

*L'existence des Accès Publics à Internet avec un accompagnement par un animateur et la reconnaissance de la commune en « Ville Internet @@@ en 2010) est un point positif.*

### **Le mot du Maire sur le chapitre « Equipements municipaux »**

#### **Sur l'accès Internet :**

Depuis déjà plusieurs années, la commune a fait le choix de s'équiper de fourreaux pour recevoir, de plus ou moins proche, la fibre optique ; néanmoins, son déploiement n'est pour l'heure pas prévu. Ainsi, les débits de nos accès Internet ADSL, une opération technique appelée "Montée en débit" l'étude et sera lancée prochainement. Cette réalisation, envisagée courant 2012, permettra, aux Canéjanais de bénéficier de débits suffisants pour accéder aux offres de télévision HD par ADSL.

# C

**Éléments de réflexion du CESEM de Canéjan sur :**

**Vie quotidienne**

**Domaine social**

**Culture**

**Domaine éducatif**

**Liens sociaux**

**Solidarités**

**Avant d'être adoptés en assemblée générale, ces thèmes ont été approfondis par le groupe de personnes dont les noms suivent :**

**ARMAND Florence (jusqu'en juin 2011)**

**DUQUESNE Thérèse**

**HERVE Bernard**

**POTIER Martine**

**ROTURIER-JOSSE Anne-Claire (Bureau)**

**SEDEAU Alain**

**SCHLAUDER Florence**

**TOSON Nadine (Bureau et Coordinatrice du groupe)**

## C Eléments de réflexion du CESEM sur :

### Vie quotidienne –Domaine social- Culture Domaine éducatif- Liens sociaux -Solidarités

Tous les sigles sont répertoriés dans l'annexe 1 page 51.

#### Les aides sociales (def DD 2, 3, 4, 11) : point globalement positif

L'aide par la présence d'une conseillère ESF (économie sociale et familiale) est très intéressante. Elle privilégie le montage de dossiers qui permettent de faire appel au partenariat (FSL, FSE, gaz..) et la responsabilité des administrés qui sont invités à participer, même modestement, au règlement de leurs problèmes. Ceci explique la baisse de l'intervention uniquement municipale. (Voir tableau en annexe 2 page 51).

La contribution de la collectivité au SIVU (17000 euros par an) permet d'engager des processus de réinsertions.

#### L'accueil périscolaire (def DD 3, 4, 8) : point globalement positif

La présence d'un centre de loisirs, dont les tarifs sont abordables, avec la possibilité de profiter de nombreux équipements sportifs est très appréciée par de nombreux parents.

#### La cantine scolaire (def DD 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9) : point globalement positif

Un des objectifs fixés par le Grenelle l'environnement est celui d'atteindre 20% de produits bio en 2012.

Les repas sont de qualité avec une bonne diversité des menus et les plats y sont confectionnés par un restaurant municipal. Pour l'élaboration des repas, on utilise un choix de produits frais ou surgelés de qualité, essentiellement bruts, avec peu de produits déjà transformés.

Les menus sont élaborés avec une diététicienne selon les recommandations du plan National Nutrition Santé.

L'utilisation de produits certifiés « bio » est en cours d'étude.

De manière ponctuelle les enfants sont associés à l'élaboration des menus, avec éducation au bien manger et participation à la semaine du goût, ce qui confère un aspect très positif dans les cantines.

*Cependant, on reste uniquement dans l'obligatoire. Il ne semble pas qu'il y ait d'emploi de produits filières courtes. Mais même si c'est difficile, notre souhait est qu'on aille progressivement vers cette solution.*

*Le CESEM fait remarquer qu'à la cantine de l'école Maurice Carême, le niveau de bruit est tel qu'il nuit à la convivialité.*

#### Les crèches (def DD 2, 3, 4, 12) : point globalement positif

Elles sont bien soutenues par la mairie et le RAM est efficace.

La commune compte actuellement 104 enfants de moins de 3 ans.

On note 45 places en crèche et 69 places d'assistantes maternelles, soit 104 places d'accueil petite enfance.

*Cependant certains parents peuvent regretter le manque ponctuel de places en crèche.*

Mais le manque de places en crèche ne signifie pas un manque de places d'accueil petite enfance sur la commune (une des mieux dotées du 33).

La création de postes d'assistantes maternelles semble préférable à l'augmentation des places en crèche car elle va dans le sens du DD, en créant plus d'emplois. Ces emplois d'assistantes maternelles répondent à un choix de vie pour ces professionnelles de la petite enfance.

*A propos du RAM, il est dommage et contraire au DD que ce bâtiment très bien équipé soit si peu de temps dans la semaine au service des enfants. L'idée qu'il puisse aussi servir de halte-garderie ou même de lieu d'activités ponctuelles sous la responsabilité des assistantes maternelles a été suggérée.*

## **Le centre Simone Signoret (def DD 2, 3, 8) : point globalement positif**

Ce centre propose des spectacles de qualité pour tout public, y compris pour les jeunes, à des prix raisonnables et en forte coordination avec les écoles.

*Toutefois certains membres du CESEM font remarquer que les horaires des spectacles pour enfants ne sont pas toujours en adéquation avec les possibilités des parents et enfants.*

## **Le SPOT(def DD 3, 4, 8) : point globalement positif**

L'accord est unanime y compris dans les remontées du questionnaire, pour reconnaître que cette structure est très intéressante.

77 jeunes, de 11 ans à 18 ans avec une forte représentation des 11-15 ans, participent aux activités de cette structure qui sont très nombreuses et variées y compris pendant les vacances, à des prix modestes.

## **La Médiathèque (def DD 2, 8) : point globalement positif**

C'est un point fort pour notre commune avec une fréquentation importante.

844 personnes entre 0 et 15 ans en 2008 étaient inscrites à la Médiathèque.

4165 personnes, entre 15 ans et 65 ans et plus, en 2008, étaient inscrites à la Médiathèque.

En 2010, on comptait 783 canéjanais actifs (qui empruntent livres, disques ou films) à partir de 15 ans, donc environ 18,7 % de la population de Canéjan (moyenne nationale 18% tous les âges confondus).

Il faut noter, un plus pour les enfants de Canéjan (0/14 ans) avec 419 actifs en 2010, soit environ 49 %, pour cette population.

## **L'aide aux aînés (def DD 2, 3, 4) : point globalement positif**

De nombreuses actions sont mises en place en direction des aînés, destinées à contribuer à leur bien vivre à Canéjan, à assurer la solidarité, le maintien du lien social, la mixité inter générationnelle.

Le lecteur pourra en apprécier l'étendue en se reportant à la liste figurant dans l'annexe 3 page 51.

## **Les associations (def D3, 11) : point globalement positif**

La vie associative constitue un espace de liberté, d'initiative, et de lien social, qui contribue à l'épanouissement de chacun.

Le nombre d'associations (65) est important à Canéjan. La vie associative est dynamique et encouragée par la Commune. Pour le CESEM, il s'agit d'un point tout à fait positif.

*Toutefois, le CESEM invite la Commune à utiliser les moyens dont elle dispose pour inciter les associations à apporter leur contribution au développement durable.*

Le CESEM note que, récemment, un effort a été fait dans ce sens, en proposant à toutes les associations le souhaitant, pour leurs manifestations, des gobelets recyclables et réutilisables.

## **Les logements sociaux (def DD 2, 3, 4) : point à améliorer**

On compte 5100 habitants sur Canéjan.

*Actuellement les logements sociaux représentent 12,7 % des logements sur Canéjan* (voir tableau en annexe 5 page 53), soit 310 pour 2440 logements, avec une répartition de 106 pour la House et 142 au bourg, à laquelle on doit ajouter le logement de la poste et le logement de l'école Marc Rebeyrol ainsi que les 60 logements de la RPA.

Certains locataires de logements sociaux ont pu en devenir propriétaires. C'est le cas, en 2010, pour 8 logements DOMOFRANCE au bourg. Ces logements sont comptabilisés comme logements sociaux pendant 5 ans.

En mai 2011, il y avait 292 demandes (familles monoparentales, personnes veuves, jeunes couples, beaucoup de canéjanais ou d'enfants de canéjanais..).

Les besoins en logements sociaux en Gironde sont importants. 70% des aquitains peuvent y prétendre. Canéjan doit donc y apporter sa contribution.

Certes, il y a un réel effort pour les années à venir, avec 117 nouveaux logements prévus jusqu'en 2014 (Voir tableau en annexe 5).

*Au total, en 2014, la commune comptera 427 logements sociaux. Cela représentera un pourcentage très proche de 16,3%, chiffre inférieur au minimum de 20% prévu par la loi. Il manquera alors environ 96 logements sociaux.*

Face au déficit de logements sociaux, il a été suggéré de réfléchir à la réhabilitation et à la rationalisation du bâti existant, individuel et communal. Effectivement, la rénovation du bâti ancien a un impact environnemental et financier bien moindre que la construction neuve. Des propriétaires (personnes seules en particulier) pourraient être aidés à transformer une partie de leur propriété en logements sociaux.

Le CESEM est partagé sur la faisabilité de cette proposition, mais elle mérite d'être approfondie.

Le CESEM demande que les futurs logements sociaux soient intégrés dans le tissu urbain, comportent des espaces verts que les enfants puissent utiliser en toute sécurité, soient construits aux meilleures normes BBC, et soient éloignés des zones de bruits.

Il faut évoquer le cas des logements GESTFAC (logements appartenant au groupe Pichet) qui pourraient être classés en logements sociaux. Un dossier est actuellement en discussion entre le groupe Pichet, la Préfecture et la mairie.

### **Les emplois handicapés (def DD 3, 4, 11) : point à améliorer**

Depuis la loi de février 2005, 6% des emplois doivent être réservés aux handicapés.

*Actuellement on compte 3 emplois handicapés pour 124 emplois communaux à Canéjan.*

Cependant il faut ajouter à ce nombre des personnes qui relèvent des clauses d'insertion sociales.

*Même s'il n'y a pas de perspective de recrutement actuellement, ce point devra être pris en compte dans les recrutements futurs.*

### **Les actions éducatives dans les écoles (def DD 3, 4, 5, 7, 8, 10) : point à améliorer**

Depuis 2007, une circulaire du ministère de l'éducation nationale, définit « l'éducation au développement durable », comme partie intégrante de la formation initiale des élèves des écoles et établissements scolaires.

Quelques actions semblent s'inscrire dans la durée comme le potager destiné aux élèves à l'école J. Brel.

Cependant, la plupart d'entre elles semblent ponctuelles (voir annexe 4 page 52)

*Qu'en reste t-il ? Quel suivi ?*

Il faut inciter les projets pédagogiques à intégrer systématiquement la dimension DD y compris pour les activités périscolaires. La Mairie n'est pas décisionnaire en la matière. La prise en compte du DD dans les projets d'école repose sur la motivation des enseignants, les incitations des représentants de la mairie et des parents d'élèves aux conseils d'école.

### **Aide aux personnes isolées (def DD 2, 3, 4, 5, 10) : point à améliorer**

Le conseil des Sages réfléchit sur la création d'un projet « voisins solidaires ».

Ce projet illustrerait une forme de solidarité sur Canéjan qui pourrait être mise en place pour *certaines personnes isolées qui ne peuvent se rendre à la déchetterie ou employer un salarié.*

### **Maisons de retraite (def DD 3, 4) : point non étudié**

Il existe sur Canéjan :

1. une résidence pour personnes âgées, la MAPA de l'Orée du Parc dont l'organisme propriétaire des bâtiments vient de changer. Les résidents doivent être autonomes. Cette résidence compte 60 logements, pouvant accueillir des personnes seules ou en couple.

- une maison de retraite privée, La Braneyre, type EHPAD, qui peut accueillir 24 résidents. La moyenne d'âge actuellement des résidents est de 85 ans.

*Le nombre de personnes âgées à Canéjan va augmenter dans les prochaines années. Canéjan doit en prendre sa part et anticiper.*

Un terrain est réservé au PLU pour une maison de retraite. *Le CESEM souhaiterait que la commune développe ses projets en la matière.*

*Par ailleurs le CESEM fait remarquer qu'il n'y a aucune information concernant ces 2 hébergements pour personnes âgées, sur le site Internet de la commune ?*

## Annexe 1 :

- **CCAS** : centre communal d'action sociale
- **CDC** : communauté de commune
- **CESEM** : conseil économique, social, environnemental municipal
- **CMJ** : conseil municipal des jeunes
- **CRAMA** : caisse régionale d'assurance maladie
- **DD** : développement durable
- **EHPAD** : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- **ESF** : conseillère en économie sociale et familiale
- **FSE** : fond social européen
- **FSL** : fond de solidarité pour le logement
- **MAPA** : maison d'accueil pour personnes âgées
- **RAM** : relais d'assistantes maternelles
- **SIVU** : syndicat intercommunal à vocation unique

**Annexe 2 :** Tableau récapitulant des aides versées entre 2006 et 2010 selon qu'il s'agisse d'une aide alimentaire, d'un prêt d'honneur, ou de diverses aides « urgentes » (secours, cantine ou garderie scolaire, factures énergie, etc)

### **Nombre de familles canéjanaises ayant bénéficiées d'une aide sociale( hors aides légales) entre 2006 et 2010**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Prêts d'honneur</b>	8	1	4	2	2
<b>Banque alimentaire</b>	34	28	34	23	25
<b>Aides « urgentes »</b>	6	16	2	13	7

## Annexe 3 : actions menées vers les ainés

Obtention du label « bien vieillir, vivre ensemble » en février 2009.

Service d'aide à domicile (CCAS).

Portage de repas. Ce sont les mêmes repas que pour les scolaires et le personnel municipal. Ils sont confectionnés dans les ateliers municipaux (CCAS).

Prévention des chutes (atelier CRAMA).

Portage des livres à domicile (Médiathèque).

Ateliers d'écriture et pièce de théâtre (ex le cœur d'un boxeur) mettant en avant le lien inter générationnel.

Cependant ces actions sont très ponctuelles et difficiles à mettre en place, en soirée, pour les personnes âgées.

Repas annuels des ainés.

Les colis de Noël, livrés par les jeunes du CMJ, avec confection d'une carte accompagnant cette action.

Thé dansant (CMJ).

Accès Internet (CCAS, médiathèque).

Le conseil des sages.

Transports à la demande.

Sport pour tous.

Séances cinéma les lundis après midi, une fois par mois, avec mise en place de co-voiturage.

Association Lou Cardounets, la Cassiothèque (lecture aux enfants avec quelques personnes retraitées).

## **Annexe 4 : Actions menées auprès des écoles**

### **Des actions ont été menées à partir de 2004 :**

plantations d'arbres (500 jeunes pousses),  
journée « ville propre » initiée par le CMJ et ouverte à tous les enfants canéjanais,  
en 2008, actions de sensibilisation au tri des déchets, menées dans les écoles (initiée par CDC),  
exposition à la Médiathèque, avec animations diverses,  
ateliers spectacles, organisés dans les cycles 3 (circuit recyclage, recyclage amusant, les 3 R de  
l'environnement soit réduire, réutiliser, recycler et recycle-le !),  
intervention dans le cadre du centre de loisirs d'une animatrice cestadaise, spécialiste de la nature et de  
l'environnement (cycles 2 et grande section de la maternelle),  
visionnage de l'émission «c'est pas sorcier», consacrée à l'environnement,  
à l'école Jacques Brel : création d'un potager et approche de ces notions,  
à l'école Maurice Carême : le tri des papiers.

### **Un certains nombre de projets sont d'ores et déjà prévus dans les années à venir :**

aux maternelles, une sensibilisation est prévue sur 5 ans au tri des déchets,  
à l'école Marc Rebeyrol, le nouveau projet (2011/2015) portera sur la découverte et le respect du  
monde vivant. Dans ce cadre des ateliers seront faits afin de faire connaître et de respecter  
l'environnement (tri des déchets, sorties nature, plantations d'arbres, connaissance sur l'environnement  
proche)  
au Cassiot, le programme national et au quotidien :le tri des bouchons, piles et papiers.

## Annexe 5 : part des logements sociaux sur Canéjan

Pourcentage de logements sociaux à Canéjan				
Date	Programme	Nombre de logements sociaux	Nombre total de logements	Pourcentage
	Prés de Petiot	80		
après 2007	Aquitannis	18		
	Petit Bordeaux	3		
	Allée Prade de L'Ombeille	5		
31 mars 2011	Total Logements sociaux La House	106		
	Domofrance	88		
après 2007	Les Peyrères	18		
après 2007	Briche	11		
	Allée du Merlot	5		
début 2011	Ferme Pascual	20		
	Logement La Poste	1		
	Logement Marc Rebeyrol	1		
	L'Orée du Parc	60		
31 mars 2011	Total Logements sociaux Le Bourg	204		
<b>31 mars 2011</b>	<b>Total Logements sociaux Canéjan</b>	<b>310</b>		<b>12,7</b>
	Nombre total de logements en 2007 (source INSEE)		2270	
	Nb total de logements <b>non sociaux</b> créés entre 2007 et 2011	103		
<b>31 mars 2011</b>	<b>Nombre total de logements à Canéjan en 2011</b>		<b>2440</b>	
1er semestre 2012	Malores	28		
1er semestre 2012	Briche2/ La Faïencerie	18		
début 2013	Ex CTM-Mésolia	29		
début 2014	1ère tranche ZAC guillemont (140x0,3)	42		
fin 2014	Total Logements sociaux La House	176		
fin 2014	Total Logements sociaux Le Bourg	251		
<b>fin 2014</b>	<b>Total Logements sociaux Canéjan</b>	<b>427</b>		<b>16,3</b>
fin 2014	Nb total de logements <b>non sociaux</b> créés entre 2011 et 2014 ( hypothèse de 20 logements en moyenne par an)	60		
<b>fin 2014</b>	<b>Estimation du nombre total de logements à Canéjan en 2014</b>		<b>2617</b>	

# D

**Éléments de réflexion du CESEM de Canéjan sur :**

**Economie**

**Emploi**

**Urbanisme**

**Avant d'être adoptés en assemblée générale, ces thèmes ont été approfondis par le groupe de personnes dont les noms suivent :**

**BOISSONNADE Jean-François**

**CHAPELLAS Daniel**

**DELAHAYE Pascal**

**DUVERDIER Jean**

**FOURNIER Pierre**

**MANNINO Manuélia (Bureau et Coordinatrice du groupe)**

**Vallespir Bruno (Bureau)**

## **Eléments de réflexion du CESEM sur :**

### **ECONOMIE et EMPLOI :**

#### **Points globalement positifs :**

##### **Les entreprises installées sur la Commune (Déf DD 1,2,5,6)**

Canéjan (5100 habitants) est située sur un axe attractif et fréquenté. Un nombre important d'entreprises, essentiellement petites et moyennes, sont installées sur son territoire. La Commune compte 3725 emplois (janvier 2010) pour 2547 habitants actifs (INSEE 2007), la plupart provenant des entreprises. Cela représente 1,46 emploi par actif, ce qui est un très bon chiffre. La typologie des emplois est en adéquation avec la moyenne nationale.

Le questionnaire fait ressortir que l'accès à l'emploi est une priorité pour beaucoup d'habitants.

Les activités se situent dans des secteurs très divers : industrie, services, viticulture...

L'arrivée de nouvelles entreprises n'a pas, en termes d'emploi et de fiscalité, compensé le départ de SOLECTRON, mais Canéjan n'est plus dépendante d'une seule grande entreprise.

L'aspect "urbanisme" de l'activité économique sera abordé plus loin.

La création et la gestion des zones d'activités est de la compétence de la Communauté de Communes Cestas-Canéjan (seules celles existant avant la création de la Communauté de Communes sont restées de compétence communale). Mais la commune a la maîtrise de la recherche et du choix des entreprises qui s'installeront sur son territoire.

Dès qu'une entreprise veut s'implanter sur la Commune, un dossier est déposé à la mairie. Cette dernière prend plus particulièrement en compte certains critères tels que : sa situation fiscale, le nombre d'emplois, ses politiques de DD (gestion des déchets...) et d'urbanisme. Le critère déterminant pour la Commune est le nombre d'emplois apportés. Les terrains sont peu nombreux par rapport à la demande donc la Commune peut refuser l'implantation d'une entreprise. La situation géographique de la Commune a pour conséquence que les demandes en terme de logistique sont importantes, notamment sur ACTIPOLIS. La Commune refuse alors l'implantation de ce type d'entreprise, qui amène une circulation de poids-lourds, et oriente la demande vers Cestas qui possède des zones d'activités plus adaptées.

*Dans les critères de choix des entreprises que la commune accueille sur son territoire, le CESEM souhaiterait que le développement durable soit également un critère déterminant.*

*Après leur installation, la commune a peu de lisibilité sur l'activité des entreprises.*

Les établissements classés pour l'environnement sont contrôlés par des organismes extérieurs.

*La commune ne possède pas d'information sur les process des entreprises en termes de DD*

*Enfin, le contenu des eaux usées produites par les entreprises devrait être surveillé en permanence par la commune. Actuellement, c'est le Maire qui assure la police des eaux lorsqu'il a connaissance d'une anomalie. Une convention de déversement des eaux usées dans les zones d'activités permettrait d'assurer une surveillance continue.*

##### **Aide à la recherche d'emplois (Déf DD 2,3)**

Les quelques retours qu'a pu obtenir le CESEM en provenance de demandeurs d'emploi montrent que ces derniers ont apprécié les services bien structurés proposés par la commune.

La permanence de la Mission Locale des Graves répond aux problèmes spécifiques d'emploi des jeunes.

La permanence du Pôle Emploi à l'espace Mosaïque permet une réponse personnalisée, à proximité du domicile.

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est une structure personnalisée et efficace d'insertion de personnes en difficulté dans leur recherche d'emploi.

Enfin, le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) contribue à la réinsertion de personnes en grande difficulté par rapport à l'emploi.

L'idée de privilégier l'emploi local est partagée par la Commune. Une bonne connaissance des entreprises est une condition nécessaire. Pour cela, la mairie fournit chaque année un guide récapitulant toutes les entreprises de la commune. *Mais cela ne suffit pas : les activités des entreprises sont mal connues des canéjanais.* De plus c'est principalement le rapport de l'offre et de la demande qui joue ensuite dans le recrutement.

## **Points à améliorer :**

### ***Les commerces et services de proximité (Déf.DD 2-5-8-9):***

Il existe une infrastructure commerciale au Bourg et à la House avec des projets de développement à court terme notamment au Bourg.

*Les commerces de proximité sont peu nombreux de manière générale.*

*Au niveau du bourg, l'animation commerciale est peu dynamique. En termes de services, le laboratoire d'analyses a fermé. Quant à la Poste, malgré la vigilance de la Commune, ses horaires et jours d'ouverture ont été revus à la baisse : de 30 heures, on passe à 20 heures hebdomadaires. Pour les entreprises, le service sera payant ou elles devront se rendre à Cestas.*

*Le centre commercial de la House n'est pas mis en valeur. La signalétique est insuffisante ou inefficace depuis la RD1010 pour inciter les gens à aller vers le centre commercial. De plus, le site est peu attractif et garde des traces de la tempête de 1999 (bandeaux non remplacés) et de vandalisme. Enfin, l'animation commerciale est extrêmement réduite.*

Il est à noter que les commerces de la House sont en copropriété. La Commune, qui est l'un des copropriétaires, a pris des initiatives pour faire évoluer le site. Une étude a même été faite par un étudiant en architecture afin d'y insérer d'autres commerces : *sans succès à ce jour. La Chambre des métiers a également été sollicitée, mais son étude a conclu que les habitudes de consommation des canéjanais les amenaient à privilégier les centres commerciaux.* S'il doit approfondir la question, le CESEM souhaitera avoir connaissance de cette étude.

*Il n'existe pas d'association de commerçants sur la Commune qui puisse servir d'interlocuteur. Le marché de Noël ne fonctionne que grâce à la Commune.*

La situation géographique de la commune séparée en 2 entités : La House/le Bourg rend plus difficile la présence dans chacune d'elles de tous les commerces de base.

La venue des logements nouveaux devrait relancer les commerces. Citons deux opérations au Bourg : site libéré par les anciens ateliers municipaux et carrefour Peyrères / Barbicadge (logements **et commerces**) et à La House la résidence Malores et le futur lotissement Guillemont.

En conclusion, une attente existe à Canéjan en matière de commerces de proximité. Des commerces dynamiques, proposant des produits de qualité à des prix raisonnables sont espérés. En plus du service rendu, ils contribueraient à la convivialité et permettraient de réduire les transports.

### ***Les relations Commune-habitants-entreprises-salariés sont à améliorer :***

*Plusieurs personnes l'ont évoqué dans le questionnaire, et le CESEM l'a constaté: les habitants connaissent peu et mal les activités des entreprises.*

*Seulement tous les 2 ans, les entreprises se réunissent en « clubs d'entreprises » pour discuter des problèmes qui les préoccupent.*

*Il serait intéressant que la commune se donne les moyens de savoir si la population qui vient travailler sur la commune vient également pour autre chose (loisirs, consommation,...).*

### ***L'agrobiologie (Déf. DD2- 5-6-7-10)***

Elle est inexistante sur les 3 exploitations de la commune : 1 exploitation agricole, 2 exploitations viticoles. La mairie n'est pas opposée à l'idée mais n'est pas actrice en la matière. Néanmoins, le CESEM demande à la Commune d'utiliser tous les leviers dont elle dispose pour faire avancer cette idée.

## **Eléments de réflexion du CESEM sur :**

### **L'URBANISME :**

Malgré une forte attractivité liée au positionnement géographique de la commune et à son cadre de vie enviable, le nombre d'habitants reste stable à 5100 habitants alors que le nombre de logements augmente. Des explications existent : démographie de la commune, familles monoparentales,... mais cette situation étant rare dans l'agglomération bordelaise, nous devons la suivre de près.

#### **Points globalement positifs:**

L'urbanisation est maîtrisée et intègre une approche environnementale.

L'esthétique globale de la commune est appréciée.

La hauteur des constructions est raisonnable.

Le développement durable est pris en compte dans les projets d'urbanisme.

Il n'existe quasiment pas de publicité visible (à comparer aux autres villes de France).

La commune a accompagné l'augmentation de la demande en matière de locatif social en tenant compte du fait qu'il existe peu de disponibilités en terme de terrains individuels et de possibilités d'acheter car les prix sont élevés.

La Commune s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme qui lui donne une certaine souplesse afin de rendre du foncier disponible.

#### **Les zones d'activités (Déf DD 1,2,5,6)**

Les entreprises sont, *exceptées celles de la zone ACTIPOLIS*, implantées en dehors des zones urbanisées.

La zone du Courneau, aménagée pour anticiper le départ de SOLECTRON, est située dans une zone boisée.

***Certains habitants regrettent fortement la disparition de cette zone boisée.***

La commune dispose d'une superficie totale de 1200 ha et ses zones d'activités représentent actuellement une surface de 205 ha. Or, on l'a vu plus haut, il y a 1,46 emploi par habitant actif à Canéjan. Une augmentation significative des surfaces des zones d'activités n'a donc pas lieu d'être.

Sur les 205 ha, la Commune nous indique qu'environ 6 ha n'ont pas encore été commercialisés, et qu'il n'existe pas de friches industrielles.

#### **Point où le CESEM est partagé : lotissement Guillemont (Déf DD 2, 4)**

Situé derrière la pharmacie de La House, il comportera à terme environ 200 logements avec une première tranche de 140 logements début 2014. Il sera constitué de petits collectifs et de pavillons. 30 % des logements seront des logements sociaux.

*Ce lotissement inquiète par l'accroissement significatif de population qu'il va engendrer dans le secteur de La House, déjà considéré par certains de ses habitants comme très dense.*

En termes de développement durable, un tel lotissement, avec des espaces verts collectifs intégrés, peut-être très agréable et économique en espace et équipements collectifs. Il évite à des habitants de s'installer trop loin de leur lieu de travail, ce qui engendrerait plus de temps et d'énergie consommée dans les transports. Par ailleurs, les économies d'eau et d'énergie ont été prises en compte dans le cahier des charges du lotisseur. Enfin, plus généralement, un besoin de logements dans l'agglomération bordelaise existe, et Canéjan doit en prendre sa part.

## **Points à améliorer :**

**La situation inégale de l'habitat (Déf. DD4-5):** forte densité à certains endroits et trop dispersé à d'autres, ce qui est source de coûts supplémentaires en équipements collectifs et de complexification des transports en commun. Par ailleurs, Canéjan est historiquement une commune rurale : faut-il continuer à densifier ? Le CESEM est partagé sur ce point.

### **Le bâti ancien**

Le CESEM relève qu'une réflexion générale serait utile sur la rationalisation et la rénovation du bâti existant (constructions d'avant 2000). Cette réflexion devrait prendre en compte, notamment, la démographie et les consommations d'énergie.

### **L'utilisation des espaces : (Déf. DD2et 5)**

Les logements individuels sont trop privilégiés au détriment des petits collectifs (3-4 étages) qui sont pourtant moins dévoreurs d'espaces et agréables si suffisamment d'espaces verts y sont intégrés. De plus, la consommation d'énergie doit être prise en compte. La part des Espaces Verts autour des collectifs actuels, comparée à celle des collectifs plus anciens (Résidence Les Pins, Les Prés de Petiot) paraît en diminution (La Ferme Pascual).

Les zones agricoles parmi les terres les plus fertiles (zone le Braneyre entre RN 10 et le Braneyre) ont été classées en "constructibles" (C15) sur le PLU.

La zone C13 du PLU destinée aux futurs jardins familiaux ne bénéficie pas des terres les plus fertiles et est géographiquement excentrée (derrière la Braneyre, à la limite de Cestas).

La récente création de l'arrêt minute l'école Jacques Brel à la House, secteur où les espaces verts sont déjà réduits compte tenu de la densité des habitations, est regrettable et va à l'encontre des objectifs d'un développement durable. D'autres possibilités, moins onéreuses, existent à proximité. De plus, ce parking va à l'encontre des objectifs de l'association "Pédibus" qui agit afin d'encourager parents et enfants à se rendre à l'école à pied. Le nombre de chemins sécurisés et la proximité de l'établissement scolaire le permettent largement. Par ailleurs, si l'on considère l'aspect "santé publique", la marche ne peut être que bénéfique.

### **Absence de Jardins Familiaux (Déf DD 1,2,3,4,5,6,7,8,10) (voir également ci-dessus)**

Une zone est réservée dans le Plan Local d'Urbanisme depuis plusieurs années (surface prévue 1,3 ha), mais il ressort de l'entretien avec les élus (es) et les services techniques qu'aucune acquisition de terrain n'a été effectuée à ce jour. L'étude est toujours en cours. Parmi les intérêts des jardins familiaux de proximité, dans l'esprit du CESEM, on peut citer : - participent à l'amélioration du cadre de vie, - créent du lien social, -sont économiquement intéressants pour les familles, etc..

## Conclusion des Éléments de Réflexion du CESEM

Après un travail d'une année, le moment est arrivé de la conclusion de cette première étape.

Le CESEM, instance citoyenne, remet un **travail conséquent**, qui essaye de traduire **le plus objectivement possible** le point de vue des habitants de Canéjan. Nous sommes conscients qu'il subsiste des imperfections.

Les canéjanais sont attachés à leur Commune et son cadre de vie. Ils sont de plus en plus conscients des enjeux du développement durable. La participation active des membres du CESEM le montre.

**Le développement durable nécessite une prise de conscience sur la durée**, tant le développement basé sur l'accroissement de la production de biens matériels a imprégné nos esprits. Les débats que nous avons eus ont permis à chacun d'approfondir sa réflexion, d'évoluer, de se sentir en mesure, collectivement, d'influer sur le cours des choses.

Il n'a pas été rare que des désaccords surgissent, et que les principes du développement durable nous aident à les dépasser. Un exemple : Le cadre de vie est agréable à Canéjan, et nous souhaitons le conserver. Donc, le développement urbain (logements, entreprises) doit être limité. Certes, mais Canéjan est dans l'agglomération bordelaise, proche de Bordeaux. Est-il souhaitable que faute de logements accessibles plus proches, les gens aillent s'installer au Barp, à Marchepinte ou à Saucats ? **La prise en compte du développement durable « oblige » alors, et aide à surmonter la contradiction.** Canéjan doit accueillir de nouveaux habitants. Sa population ne peut stagner à 5100 habitants comme elle le fait depuis 20 ans, alors que tout bouge autour. De plus, nous devons intégrer l'histoire de notre commune et nous souvenir que, pour les habitants de l'époque, leur cadre de vie a été modifié lors de la création des Cottages de La House dans les années 70, et les lotissements du bourg dans les années 80 et 90. Ces évolutions doivent être progressives, pensées, maîtrisées, pour être acceptées par les habitants, et pour que la Commune garde son caractère.

Notre rapport devait rendre compte de **la réalité du « quotidien » de l'ensemble du domaine municipal** en matière de développement durable. Une difficulté a été pour nous de percevoir cette réalité derrière l'image que la Commune veut se donner d'elle-même, et les innovations récentes sur lesquelles elle centre sa communication. Cette difficulté n'a pu être que partiellement surmontée.

**Dans notre recherche d'informations à la source, précises et fiables, nous avons ressenti une ambivalence de la part de la Commune.** D'un côté une volonté incontestable d'ouverture et de transparence, et de l'autre la tendance d'une institution à se protéger.

**Globalement, dans ses réflexions, ses choix, ses réalisations, la Commune intègre le développement durable dans ses préoccupations.** Le CESEM invite la Commune à aller plus loin en mettant en place un Agenda21 structuré s'appuyant sur les travaux du CESEM.

**A travers cette expérience, pour que le développement durable imprègne les services municipaux, nous pensons souhaitable qu'un employé municipal relié au Maire, formé au développement durable, non soumis aux urgences du quotidien, anime de l'intérieur l'appareil municipal.** Cela devrait notamment conduire à la mise en place d'indicateurs pertinents, sur lesquels la Commune pourrait se donner des objectifs d'amélioration.

Certaines de nos réflexions auront pu heurter. Mais nous pensons être dans notre rôle de poser les problèmes. Il faut y voir une démarche de progrès.

### Quels sont les sujets qui, selon le CESEM, devraient être traités en priorité par la Commune ?

**Pour ce bien commun qu'est l'eau, la ressource est à préserver.** Les contrats de Canéjan et Cestas avec leurs prestataires respectifs vont arriver simultanément à échéance. C'est l'occasion d'associer les citoyens à une réflexion générale sur le problème de l'eau, et à la nouvelle solution mise en place. La Commune est, là, en mesure d'être actrice au sein d'une intercommunalité choisie.

**Au niveau des déchets,** des outils conséquents existent, créés dans le cadre de la Communauté de Communes. Mais il nous semble que la Commune se contente ensuite de constater les résultats. Nous souhaiterions qu'elle ait une action plus incitative sur l'optimisation de l'existant, et une vision d'avenir sur la thématique des déchets.

**Dans le domaine des espaces verts**, une évolution est enclenchée pour réduire la pollution et le prélèvement sur les ressources. Recherche de solutions alternatives aux pesticides de synthèse, plantes rustiques moins exigeantes en eau, un peu moins de tontes des prairies. Cela va dans le bon sens et reste à prolonger. Toutefois, afin d'avoir l'adhésion de la population, n'oublions pas de préparer les esprits à cette évolution de l'esthétique.

**La consommation d'énergie fait partie du noyau dur du développement durable.** Les données initiales de bilan énergétique des bâtiments ne nous ont pas été communiquées. Des améliorations des installations ont été faites, mais comment se donner et atteindre des objectifs sans moyens de mesure ?

**Les transports**, encore un élément du noyau dur du développement durable. Canéjan a les caractéristiques d'une ville périurbaine, avec ses avantages et ses inconvénients. La moindre densité de population fait que l'équilibre financier des transports en commun est plus difficile à atteindre. Néanmoins la problématique du développement durable modifie le point d'équilibre et le niveau d'exigence. Canéjan doit améliorer les transports sur son territoire et les liaisons avec l'agglomération bordelaise. Une grosse attente existe à Canéjan sur ce sujet.

**Dans le domaine social**, le CESEM, à travers ses membres et le questionnaire, n'a pas perçu de besoins significatifs non satisfaits. **Toutefois le problème des logements sociaux mérite que l'on s'y arrête.** Le CESEM note la progression actuelle, mais ne peut que demander à la Commune de mettre en place un programme permettant d'atteindre le plus rapidement possible le minimum de 20 % fixé par la loi.

**Au niveau économique**, le CESEM souhaite que tout soit mis en oeuvre pour compléter le petit nombre de commerces et de services de proximité existants, pour en faire un réseau vivant et dynamique. De plus, il ne s'agit pas seulement d'un aspect économique, car c'est aussi là que se tissent les liens sociaux du quotidien.

**La question de l'urbanisme** est revenue souvent dans nos discussions, car c'est une question très transversale. Le sujet est complexe et comporte de nombreux aspects qui relèvent du développement durable. Nous avions des avis divergents sur certains points, et qui parfois le sont restés. Ne serait-il pas utile d'engager une réflexion approfondie, car le sujet exige un lent mûrissement ?

### **Dans la suite, quel peut être le rôle du CESEM ?**

L'action du CESEM pourrait se porter dans 2 directions (qui comportent des recoupements):

**1<sup>ère</sup> direction : Sur l'ensemble de l'Agenda 21 que la Commune se donnera, puis réalisera, le CESEM souhaite être force de veille citoyenne, de relais vers les habitants, et d'animation.** Ces missions, à affiner dans leurs modalités, nous paraissent essentielles et bien adaptées à une structure participative. Elles devraient constituer la plus grosse partie du travail du CESEM.

**2<sup>ème</sup> direction : Sur quelques sujets précis, identifiés par le CESEM comme « à améliorer » et importants, celui-ci pourrait apporter sa participation en tant que force citoyenne de proposition.** Dans ce cadre, le CESEM a recensé les thèmes possibles suivants :

- **Le bilan énergétique de Canéjan** (services municipaux, habitants, entreprises). Comment le connaître précisément et l'améliorer ?

- **Les transports à Canéjan.** Comment ajuster l'offre aux besoins dans le sens du Développement Durable ?

- **La ressource Eau.** Comment la gérer de façon durable ?

- **Les déchets.** Comment améliorer le bilan déchets de la commune : quantité, qualité, valorisation, coût... ?

- **Projet de jardins familiaux,** thème au carrefour de l'urbanisme, des solidarités et de l'environnement.

- **Les commerces et services de proximité.** Comment dynamiser ceux qui existent et en attirer de nouveaux ? Il s'agit d'un sujet au confluent des modes de consommation, des transports, et des liens sociaux.

- **Connaissance, dialogue avec les entreprises de Canéjan sur le thème du développement durable.** Les 3 piliers du Développement Durable sont ici présents.

La contribution précise du CESEM devra être déterminée, en accord avec le Conseil Municipal, en tenant compte de la capacité de travail d'une structure participative (de l'ordre d'une réunion de 2 heures toutes les 3 semaines), et de la motivation de ses membres.

Compte tenu du nombre actuel de participants, et selon l'arrivée de nouveaux membres, le CESEM devrait pouvoir mettre en place 3 ou 4 groupes de travail en parallèle, ayant en charge une mission précise, et devant rendre compte de leur travail devant l'Assemblée Générale

Dans la suite, le CESEM cherchera à **s'ouvrir davantage sur l'extérieur** et pourrait avoir besoin de l'aide de professionnels pour certaines compétences spécifiques.

Enfin, le récent épisode de la tentative d'intégration en force de notre Communauté de Communes, constituée de communes périurbaines, à la Métropole bordelaise, doit nous amener à regarder autour de nous et nous interroger sur l'équilibre du « péri » et de « l'urbain ». Si la brutalité du projet était inacceptable, c'est peut-être l'occasion, maintenant, d'engager calmement une réflexion sur la façon dont nous voyons l'avenir de Canéjan. Cette question a traversé nos discussions sur certains sujets relevant du développement durable. Dans les limites de son champ d'étude, le CESEM souhaiterait être associé aux réflexions qui pourraient être menées.

## **Conclusion de Monsieur le Maire**

Au fil des pages, on mesure aisément l'ampleur, et parfois l'exhaustivité, des informations collectées et du travail de restitution qui a été réalisé au cours de ces douze derniers mois.

Je tiens, au nom du Conseil municipal et en mon nom, à féliciter et à remercier l'ensemble des membres du CESEM pour le sérieux et l'implication avec lesquels cette action de terrain a été menée.

Ce rapport est la synthèse des réflexions engagées durant une année pour appréhender au mieux notre territoire, définir des enjeux prioritaires et formuler des propositions d'action pour l'avenir.

En cela, il sera le point de départ du plan d'action de développement durable qui, fruit de la construction collective entre tous les acteurs du territoire - habitants, élus et services municipaux – dès 2012, l'engagement de Canéjan pour ses citoyens d'aujourd'hui et pour ses générations futures.

Ensemble, nous inscrirons notre commune dans un développement durable et solidaire.

Bernard GARRIGOU,  
Maire de Canéjan